

DELIBERATION n° 2021 - 66
relative aux calendriers pédagogiques 2021-2022

Point inscrit à l'ordre du jour n° 14 k

Conseil d'administration du 08 juillet 2021

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 22 juin et du 06 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **adoptent les calendriers pédagogiques 2021-2022 suivants :**

- **École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI)**
- **Institut d'Administration des Entreprises de La Réunion (IAE)**
- **Institut Confucius de La Réunion (ICR)**
- **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de La Réunion (INSPE)**
- **Institut Universitaire de Technologie (IUT)**
- **Maison Des Langues (MDL)**
- **UFR Droit et Economie (UFR DE)**
- **UFR Lettres et Sciences Humaines (UFR LSH)**
- **UFR SANTE**
- **UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement (UFR SHE)**
- **UFR Sciences et Technologies (UFR ST)**

Les calendriers sont en pièces jointes.

Résultat du vote								
Vote	électronique							
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	33							
N'ayant pas pris part au vote	0							
Nombre de voix	pour	33	contre	0	abstention(s)	0	refus	0

Fait à Saint-Denis le **10 septembre 2021**
Le Président de l'Université de La Réunion



Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le

11.7 SEP. 2021

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **11.7 SEP. 2021**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE DE L'ESIROI
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Premier Semestre	
Pré-rentrée des élèves ingénieurs	Vendredi 20 août 2021
Rentrée des élèves (sauf 5A)	Lundi 23 août 2021
Week-End d'intégration	Vendredi 3 et Samedi 4 septembre 2021
Rentrée des 5A *	Lundi 20 septembre 2021
Vacances octobre (CPI et 3A)	Du lundi 11 au samedi 16 octobre 2021
Rendu des notes et commission préparatoire jury diplôme (5A)	lundi 20 septembre 2021
Jury diplôme	Mardi 02 novembre 2021
Rendu emploi du temps du 2nd semestre	mercredi 1 décembre 2021
Fin des enseignements et dernier contrôle du Semestre 1	vendredi 17 décembre 2021
Vacances (fermeture UR)	17 décembre 2021 au 09 janvier 2022

* Même si la rentrée est fixée au 20 septembre pour les 5A, le début des cours est géré par chaque spécialité

Second Semestre	
Rentrée des élèves	lundi 17 janvier 2022
Rendu des notes 1er semestre : (sauf 5A)	vendredi 21 janvier 2022
Commission préparatoire jury 1er semestre (sauf 5A)	vendredi 28 janvier 2022
Période d'épreuves complémentaires 1er semestre (sauf 5A)	Du 04 février au 18 février 2022
Rendu des notes des épreuves complémentaires 1er semestre (sauf 5A)	vendredi 25 février 2022
Fin des cours 1er semestre 5A	lundi 28 février 2022
Rendu des notes 1er semestre (pour les 5A)	vendredi 4 mars 2022
Jury 1er semestre (sauf 5A)	mardi 8 mars 2022
Commission préparatoire jury 1er semestre (5A)	mardi 8 mars 2022
Période d'épreuves complémentaires 1er semestre (pour les 5A)	Du 18 mars au 25 mars 2022
Vacances Mars (CPI et 3A)	Du lundi 14 au samedi 19 mars 2022
Remise des diplômes	Avril 2022
Fin des cours 2nd semestre 4A	vendredi 8 avril 2022
Rendu des notes 2nd semestre (4A)	lundi 11 avril 2022
Commission préparatoire jury 2nd semestre (4A)	vendredi 15 avril 2022
Période d'épreuves complémentaires 2nd semestre (4A)	Du 18 avril au 22 avril 2022
Rendu des notes des épreuves complémentaires 1er semestre (5A) et 2nd semestre (4A)	vendredi 29 avril 2022
Jury 1er semestre (5A) et 2nd semestre (4A)	Mardi 12 avril 2022
Fin des cours 2nd semestre (CPI et 3A)	lundi 23 mai 2022
Rendu des notes 2nd semestre (CPI et 3A)	vendredi 27 mai 2022
Commission préparatoire jury 2nd semestre (CPI et 3A)	vendredi 3 juin 2022
Période d'épreuves complémentaires 2nd semestre (CPI et 3A)	Du 10 mars au 17 mars 2022
Rendu des notes des épreuves complémentaires 2nd semestre (CPI et 3A)	vendredi 24 juin 2022
Jury 2nd semestre (CPI et 3A) et année (CPI, 3A et 4A)	mardi 28 juin 2022
Rendu emploi du temps pour l'année suivante	mercredi 29 juin 2022

JPO	Dates
Forum ESIROI	févr-22
Journée banalisée ADI (2A, 3A, 4A)	26/11/2021 (journée banalisée)
Salon Régional Jeunesse	23-24 août, 31 août
Couloirs bâtiment	
Visite d'usine	Un mardi : fin octobre - début novembre 2021

Périodes de stages		
1A	20 juin – 15 août 2022	4 semaines
2A		pas de stage
3A	20 juin – 16 août 2022	8 semaines
4A	25 avril – 26 août 2022	4 mois
5A	28 mars – 03 octobre 2022	6 mois

Jours fériés

La Toussaint	lundi 1 novembre 2021
Armistice	jeudi 11 novembre 2021
Lundi de pâques	lundi 18 avril 2022
Fête du travail	dimanche 1 mai 2022
Victoire 45	dimanche 8 mai 2022
Ascension	jeudi 26 mai 2022
Pentecôte	lundi 6 juin 2022

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 0.8. JUIL. 2021

COMPOSANTE :	IAE
--------------	-----

CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2021-2022 - FORMATIONS INITIALES

Filières	Pré-rentree	SEMESTRE 1				SEMESTRE 2				Date de délibération session 2
		début des cours	Fin des cours	périodes de stage (début-fin)	Date jury intermédiaire (optionnel)	début des cours	Fin des cours	périodes de stage (début-fin)	Date de délibération session 1	
L3 Parcours Ressources Humaines	30/08/2021	30/08/2021	10/12/2021	Du 13/12/2021 au 11/02/2022	09/12/2021	14/02/2022	02/06/2022	-	07/06/2022	01/07/2022
L3 Parcours Compta-Finance		30/08/2021	10/12/2021	Du 13/12/2021 au 11/02/2022	09/12/2021	14/02/2022	02/06/2022	-	07/06/2022	01/07/2022
L3 Parcours Marketing		30/08/2021	10/12/2021	Du 13/12/2021 au 11/02/2022	09/12/2021	14/02/2022	02/06/2022	-	07/06/2022	01/07/2022
L3 Parcours Tourisme		30/08/2021	10/12/2021	Du 13/12/2021 au 11/02/2022	09/12/2021	14/02/2022	02/06/2022	-	07/06/2022	01/07/2022
M1 MIT		30/08/2021	17/12/2021	Du 18/12/2021 au 27/03/2022	18/02/2022	28/03/2022	10/06/2022	Du 13/06/2022 au 21/08/2022	14/06/2022	08/07/2022
M1 CCA		31/08/2021	17/12/2021	Du 10/01/2022 au 01/04/2022	15/03/2022	04/04/2022	30/06/2022	-	01/07/2022	15/07/2022
M1 CCA ALT*		15/09/2021	10/12/2021	Du 13/12/2021 au 25/01/2022	15/03/2022	26/01/2022	10/06/2022	Du 14/02/2022 au 13/05/2022	14/06/2022	15/07/2022
M1 MKT*		31/08/2021	30/11/2021	Du 01/12/2021 au 25/02/2022	18/02/2022	28/02/2022	03/06/2022	Du 07/06/2022 au 26/08/2022	08/06/2022	15/07/2022
M2 MIT*		31/08/2021	17/12/2021	Du 20/09/2021 au 08/04/2022	18/02/2022	24/01/2022	15/04/2022	Du 18/04/2022 au 14/06/2022	14/06/2022	05/07/2022
M2 CCA		31/08/2021	17/12/2021	Du 10/01/2022 au 30/04/2022	15/03/2022	09/05/2022	24/06/2022	-	24/06/2022	15/07/2022
M2 MKT*		31/08/2021	17/12/2021	Du 21/12/2021 au 26/08/2022	18/02/2022	-	-	Du 21/12/2021 au 26/08/2022	16/08/2022	06/09/2022

* Formation en mode alterné

Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

COMPOSANTE :	IAE
--------------	-----

CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2021-2022 - FORMATIONS CONTINUES

Filières	Pré-rentree	SEMESTRE 1				SEMESTRE 2				Date de délibération session 2
		début des cours	Fin des cours	périodes de stage (début-fin)	Date délibération session 1	début des cours	Fin des cours	périodes de stage (début-fin)	Date de délibération session 1	
LPRO MGO ALT NORD	30/08/2021	13/10/2021	10/12/2021	mode alterné	juin-22	26/01/2022	10/06/2022	mode alterné	juin-22	sept-22
LPRO MGO ALT SUD		11/10/2021	10/12/2021	mode alterné	Juin 2022 (Semaine 26)	17/01/2022	08/06/2022	mode alterné	Juin 2022 (Semaine 26)	Septembre 2022 (Semaine 37)
LPRO MMO parcours Développement Commercial		06/09/2021	14/12/2021	mode alterné	30/06/2022	17/01/2022	10/06/2022	mode alterné	juin-22	Septembre 2022
LPRO Commerce et Distribution parcours MGR - Distrisup		20/08/2021	26/11/2021	mode alterné	Juillet 2022	24/01/2022	08/07/2022	mode alterné	Juillet 2022	Septembre 2022
LPRO MTL		27/09/2021	03/12/2021	mode alterné	Juin 2022 (Semaine 25)	24/01/2022	03/06/2022	mode alterné	Juin 2022 (Semaine 25)	juillet 2022
LPRO GOESS		14/09/2021	17/12/2021	FC	Délib en 2eme année	25/01/2022	12/07/2022	FC	Délib en 2eme année	Délib en 2eme année
LPRO MACAT		13/09/2021	17/12/2021	mode alterné	Juin 2022	24/01/2022	28/06/2022	mode alterné	Juin 2022	juillet 2022
MASTER 1 MAE		11/10/2021	18/12/2021	FC	Juillet 2022	10/01/2022	09/07/2022	FC	Juillet 2022	septembre 2022
MASTER 1 GRH		27/09/2021	14/12/2021	mode alterné	Délibération annuelle	17/01/2022	01/06/2022	mode alterné	Délibération annuelle	juin 2022
MASTER 2 GRH		06/09/2021	07/12/2021	mode alterné	Juin 2022 (semaine 24)	17/01/2022	01/06/2022	mode alterné	Juin 2022 (semaine 24)	juin 2022
MASTER 2 MAE Parcours Cadre double compétence		11/10/2021	18/12/2021	FC	septembre 2022	10/01/2022	30/09/2022	FC	septembre 2022	octobre 2022
MASTER 2 MAE Parcours Création et Développement d'Entreprises Innovantes		04/10/2021	11/12/2021	FC	septembre 2022	17/01/2022	13/07/2022	FC	septembre 2022	octobre 2022
M2 MOESS		13/09/2021	07/12/2021	FC	juillet 2022	31/01/2022	12/07/2022	FC	juillet 2022	septembre 2022
MASTER 1 MAE parcours SBM		18/10/2021	11/12/2021	FC	Délib en 2eme année	20/01/2022	16/07/2022	FC	Délib en 2eme année	Délib en 2eme année
MASTER 2 MES		02/09/2021	17/12/2021	FC	25/06/2022	14/01/2022	24/06/2022	FC	25/06/2022	juillet 2022
MASTER 2 POS		27/08/2021	17/12/2021	FC	Fin septembre 2022	14/01/2022	02/07/2022	FC	Fin septembre 2022	octobre 2022

Formation en mode alterné (x jours/semaine en entreprise , y jours/semaine en cours)
Formation continue : cours du soir et samedi matin

Le Président de l'Université de la Réunion

 Pr. Frédéric M... LE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier 2021

Janvier 2021							Février 2021							Mars 2021							Avril 2021							Mai 2021							Juin 2021								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4						1	2				1	2	3	4	5	6
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13		
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20		
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27		
25	26	27	28	29	30	31							29	30	31	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30													

Juillet 2021							Août 2021							Septembre 2021							Octobre 2021							Novembre 2021							Décembre 2021										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
				1	2	3	4						1				1	2	3	4	5					1	2	3				1	2	3	4	5					1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12				
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19				
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	25	26					
26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	31	29	30	27	28	29	30	31															
							30	31																																					

- cours semestre 1
- férié
- session 1 - S1
- fermeture établissement

10 semaines x 5h soit 50h de cours - 1 jours férié à reprogrammer (11 novembre > par exemple le mardi 7 décembre) - Session 1 d'examen du 6 au 10 décembre

Calendrier 2022

Janvier 2022							Février 2022							Mars 2022							Avril 2022							Mai 2022							Juin 2022											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D					
					1	2				1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	5	6					1	2	3							1				1	2	3	4	5
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12					
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19					
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26					
24	25	26	27	28	29	30	28	28	29	30	31	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30														
																										30	31																			

Juillet 2022							Août 2022							Septembre 2022							Octobre 2022							Novembre 2022							Décembre 2022												
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D						
				1	2	3				1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4					1	2				1	2	3	4	5	6					1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11						
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18						
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25						
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	26	27	28	29	30	31																	

- cours semestre 2
- session 1 - S2
- session 2 (rattrapage)
- férié
- fermeture établissement
- jury session 1
- jury session 2

10 semaines x 5h soit 50h de cours

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Calendrier pédagogique 2021-2022

SEMESTRE 1	
Début des pré-inscriptions	16 août 2021
Début des inscriptions	16 août 2021 (réinscriptions) 15 septembre 2021 (première inscription)
Tests de niveau	Entre le 30 août et le 17 septembre 2021
Fin des inscriptions	30 septembre 2021
Début des enseignements	Semaine du 4 octobre 2021
Période d'examen	Semaine du 22 novembre 2021
Remise des notes	Le 30 novembre 2021
Commission de délibérations	Semaine du 13 décembre 2021
Affichage des notes du 1 ^{er} semestre	Rentrée de janvier 2022
Fin des enseignements	Semaine du 6 décembre 2021
Date limite de réclamations	1 ^{er} février 2022

SEMESTRE 2 (sous réserve)	
Période inscription	Rentrée janvier 2022
Début des enseignements	Semaine du 14 février 2022
Période examen	Semaine 4 avril 2022
Remise de notes	Semaine du 18 avril 2022
Fin des enseignements	Semaine du 18 avril 2022
Commission de délibération	Semaine du 25 avril 2022
Affichage des résultats	Semaine du 2 mai 2022
Date limite de réclamations	1 ^{er} juin 2022

SESSION DE RATTRAPAGE	
Epreuves de rattrapage	Semaine du 13 juin 2022
Commission de délibération	Semaine du 27 juin 2022
Affichage des résultats	5 juillet 2022
Date limite de réclamations	15 juillet 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier pédagogique Licences UFR Droit et Economie 2021 - 2022

Août 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022
1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M
3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 S	9 S	9 M
10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
31 M		31 D		31 V	31 L	31 J	31 J		31 M		31 D	31 M

	Fermeture établissement
	Révisions
	Examens Session 1
	Examens Session 2
	Délibération Session 1
	Délibération Session 2

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier prévisionnel 2021-2022

Master 2 Droit public - Parcours Droit de l'Action Publique et Libertés (DAPL)
 Coordonnées des Responsables Pédagogiques: remi.barrue-belou@univ-reunion.fr et olivier.desaulnay@univ-reunion.fr
 Coordonnées de la Gestionnaire de formation
 0262 48 33 84/marie-nathalie.amadi@univ-reunion.fr

oct-21		nov-21		déc-21		janv-22		févr-22		mars-22		avr-22		mai-22		juin-22		juil-22		août-22		sept-22	
1 V	UNIVERSITE	1 L	Férié	1 M	ENTREPRISE	1 S	Férié	1 M	ENTREPRISE	1 M	ENTREPRISE	1 V	UNIVERSITE	1 D	Férié	1 M	ENTREPRISE	1 V	SOUTENANCE	1 L		1 J	
2 S		2 M	UNIVERSITE	2 J	ENTREPRISE	2 D		2 M	ENTREPRISE	2 M	ENTREPRISE	2 S		2 L	ENTREPRISE	2 J	EXAMEN	2 S		2 M		2 V	
3 D		3 M	ENTREPRISE	3 V	ENTREPRISE	3 L	ENTREPRISE	3 J	ENTREPRISE	3 J	ENTREPRISE	3 D		3 M	ENTREPRISE	3 V	EXAMEN	3 D		3 M		3 S	
4 L	UNIVERSITE	4 J	ENTREPRISE	4 S		4 M	ENTREPRISE	4 V	UNIVERSITE	4 V	UNIVERSITE	4 L	ENTREPRISE	4 M	ENTREPRISE	4 S		4 L	ENTREPRISE	4 J		4 D	
5 M	UNIVERSITE	5 V	UNIVERSITE	5 D		5 M	ENTREPRISE	5 S		5 S		5 M	ENTREPRISE	5 J	ENTREPRISE	5 D		5 M	ENTREPRISE	5 V		5 L	
6 M	ENTREPRISE	6 S		6 L	ENTREPRISE	6 J	ENTREPRISE	6 D		6 D		6 M	ENTREPRISE	6 V	UNIVERSITE	6 L	Férié	6 M	ENTREPRISE	6 S		6 M	
7 J	ENTREPRISE	7 D		7 M	ENTREPRISE	7 V	ENTREPRISE	7 L	ENTREPRISE	7 L	ENTREPRISE	7 J	REPORT UNIV	7 S		7 M	ENTREPRISE	7 J	ENTREPRISE	7 D		7 M	
8 V	UNIVERSITE	8 L	UNIVERSITE	8 M	ENTREPRISE	8 S		8 M	ENTREPRISE	8 M	ENTREPRISE	8 V	UNIVERSITE	8 D		8 M	ENTREPRISE	8 V	ENTREPRISE	8 L		8 J	
9 S		9 M	UNIVERSITE	9 J	ENTREPRISE	9 D		9 M	ENTREPRISE	9 M	ENTREPRISE	9 S		9 L	ENTREPRISE	9 J	ENTREPRISE	9 S		9 M		9 V	
10 D		10 M	ENTREPRISE	10 V	EXAMEN	10 L	ENTREPRISE	10 J	ENTREPRISE	10 J	ENTREPRISE	10 D		10 M	ENTREPRISE	10 V	ENTREPRISE	10 D		10 M		10 S	
11 L	UNIVERSITE	11 J	Férié	11 S		11 M	ENTREPRISE	11 V	UNIVERSITE	11 V	UNIVERSITE	11 L	ENTREPRISE	11 M	ENTREPRISE	11 S		11 L	ENTREPRISE	11 J		11 D	
12 M	UNIVERSITE	12 V	UNIVERSITE	12 D		12 M	ENTREPRISE	12 S		12 S		12 M	ENTREPRISE	12 J	ENTREPRISE	12 D		12 M	ENTREPRISE	12 V		12 L	
13 M	ENTREPRISE	13 S		13 L	EXAMEN	13 J	ENTREPRISE	13 D		13 D		13 M	ENTREPRISE	13 V	ENTREPRISE	13 L	ENTREPRISE	13 M	ENTREPRISE	13 S		13 M	
14 J	ENTREPRISE	14 D		14 M	EXAMEN	14 V	ENTREPRISE	14 L	ENTREPRISE	14 L	ENTREPRISE	14 J	REPORT UNIV	14 S		14 M	ENTREPRISE	14 J	Férié	14 D		14 M	
15 V	UNIVERSITE	15 L	UNIVERSITE	15 M	ENTREPRISE	15 S		15 M	ENTREPRISE	15 M	ENTREPRISE	15 V	UNIVERSITE	15 D		15 M	ENTREPRISE	15 V	ENTREPRISE	15 L	Férié	15 J	
16 S		16 M	ENTREPRISE	16 J	ENTREPRISE	16 D		16 M	ENTREPRISE	16 M	ENTREPRISE	16 S		16 L	ENTREPRISE	16 J	ENTREPRISE	16 S		16 M		16 V	
17 D		17 M	ENTREPRISE	17 V	ENTREPRISE	17 L	ENTREPRISE	17 J	ENTREPRISE	17 J	ENTREPRISE	17 D		17 M	ENTREPRISE	17 V	ENTREPRISE	17 D		17 M		17 S	
18 L	UNIVERSITE	18 J	ENTREPRISE	18 S		18 M	ENTREPRISE	18 V	UNIVERSITE	18 V	UNIVERSITE	18 L	Férié	18 M	ENTREPRISE	18 S		18 L	ENTREPRISE	18 J		18 D	
19 M	UNIVERSITE	19 V	ENTREPRISE	19 D		19 M	ENTREPRISE	19 S		19 S		19 M	ENTREPRISE	19 J	ENTREPRISE	19 D		19 M	ENTREPRISE	19 V		19 L	
20 M	ENTREPRISE	20 S		20 L	Férié	20 J	ENTREPRISE	20 D		20 D		20 M	ENTREPRISE	20 V	ENTREPRISE	20 L	ENTREPRISE	20 M	ENTREPRISE	20 S		20 M	
21 J	ENTREPRISE	21 D		21 M	ENTREPRISE	21 V	ENTREPRISE	21 L	ENTREPRISE	21 L	ENTREPRISE	21 J	REPORT UNIV	21 S		21 M	ENTREPRISE	21 J	ENTREPRISE	21 D		21 M	
22 V	UNIVERSITE	22 L	ENTREPRISE	22 M	ENTREPRISE	22 S		22 M	ENTREPRISE	22 M	ENTREPRISE	22 V	UNIVERSITE	22 D		22 M	ENTREPRISE	22 V	ENTREPRISE	22 L		22 J	
23 S		23 M	REPORT UNIV	23 J	ENTREPRISE	23 D		23 M	ENTREPRISE	23 M	ENTREPRISE	23 S		23 L	ENTREPRISE	23 J	ENTREPRISE	23 S		23 M		23 V	
24 D		24 M	ENTREPRISE	24 V	ENTREPRISE	24 L	ENTREPRISE	24 J	ENTREPRISE	24 J	ENTREPRISE	24 D		24 M	ENTREPRISE	24 V	ENTREPRISE	24 D		24 M		24 S	
25 L	UNIVERSITE	25 J	ENTREPRISE	25 S	Férié	25 M	ENTREPRISE	25 V	UNIVERSITE	25 V	UNIVERSITE	25 L	ENTREPRISE	25 M	ENTREPRISE	25 S		25 L	ENTREPRISE	25 J		25 D	
26 M	UNIVERSITE	26 V	REPORT UNIV	26 D		26 M	ENTREPRISE	26 S		26 S		26 M	ENTREPRISE	26 J	Férié	26 D		26 M	ENTREPRISE	26 V		26 L	
27 M	ENTREPRISE	27 S		27 L	ENTREPRISE	27 J	ENTREPRISE	27 D		27 D		27 M	ENTREPRISE	27 V	ENTREPRISE	27 L	ENTREPRISE	27 M	ENTREPRISE	27 S		27 M	
28 J	ENTREPRISE	28 D		28 M	ENTREPRISE	28 V	UNIVERSITE	28 L	ENTREPRISE	28 L	ENTREPRISE	28 J	ENTREPRISE	28 S		28 M	ENTREPRISE	28 J	ENTREPRISE	28 D		28 M	
29 V	UNIVERSITE	29 L	ENTREPRISE	29 M	ENTREPRISE	29 S		29 M	ENTREPRISE	29 V	UNIVERSITE	29 D		29 M	SOUTENANCE	29 V	ENTREPRISE	29 L		29 L		29 J	
30 S		30 M	ENTREPRISE	30 J	ENTREPRISE	30 D		30 M	ENTREPRISE	30 S		30 L	ENTREPRISE	30 S		30 J	SOUTENANCE	30 S		30 M		30 V	
31 D		31 M	ENTREPRISE	31 V	ENTREPRISE	31 L	ENTREPRISE	31 J	ENTREPRISE	31 J	ENTREPRISE	31 M	ENTREPRISE	31 D		31 M	ENTREPRISE	31 D		31 M			

91	42	0	7	28	28	35	7	0	0	0	0
60,67	109,67	151,67	144,67	123,67	123,67	116,67	144,67	151,67	151,67		
	14					21	0				

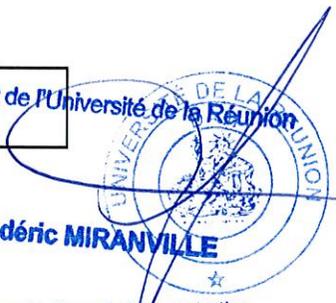
EXAMEN

SOUTENANCE MÉMOIRE

Réunion de rentrée le :
 Jury de 1ère session des examens :
 Jury de 2nde session des examens :

Périodes de fermeture annuelle de l'UNIVERSITE* :
 Hiver austral 2021 :
 Eté austral 2021-2022 :
 Hiver austral 2022 :

* Périodes en attente de validation par les instances de l'UR



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier prévisionnel 2021-2022

Master 2 Droit public - Parcours Droit public des affaires (DPA)

Coordonnées des Responsables Pédagogiques: remi.barrue-belou@univ-reunion.fr et olivier.desaulnay@univ-reunion.fr

Coordonnées de la Gestionnaire de formation
0262 48 33 84/marie-nathalie.amadi@univ-reunion.fr

août-21		sept-21		oct-21		nov-21		déc-21		janv-22		févr-22		mars-22		avr-22		mai-22		juin-22		juil-22		août-22		sept-22	
1 D		1 M	ENTREPRISE	1 V	UNIVERSITE	1 L	Férib	1 M	ENTREPRISE	1 S	Férib	1 M	ENTREPRISE	1 M	ENTREPRISE	1 V	UNIVERSITE	1 D	Férib	1 M	ENTREPRISE	1 V	SOUTENANCE	1 L		1 J	
2 L	ENTREPRISE	2 J	ENTREPRISE	2 S		2 M	UNIVERSITE	2 J	ENTREPRISE	2 D		2 M	ENTREPRISE	2 M	ENTREPRISE	2 S		2 L	ENTREPRISE	2 J	EXAMEN	2 S		2 M		2 V	
3 M	ENTREPRISE	3 V	UNIVERSITE	3 D		3 M	ENTREPRISE	3 V	ENTREPRISE	3 L	ENTREPRISE	3 J	ENTREPRISE	3 J	ENTREPRISE	3 D		3 M	ENTREPRISE	3 V	EXAMEN	3 D		3 M		3 S	
4 M	ENTREPRISE	4 S		4 L	UNIVERSITE	4 J	ENTREPRISE	4 S		4 M		4 V	UNIVERSITE	4 V	UNIVERSITE	4 L	ENTREPRISE	4 M	ENTREPRISE	4 S		4 L	ENTREPRISE	4 J		4 D	
5 J	ENTREPRISE	5 D		5 M	UNIVERSITE	5 V	UNIVERSITE	5 D		5 M	ENTREPRISE	5 S		5 S		5 M	ENTREPRISE	5 J	UNIVERSITE	5 D		5 M	ENTREPRISE	5 V		5 L	
6 V	ENTREPRISE	6 L	UNIVERSITE	6 M	ENTREPRISE	6 S		6 L	ENTREPRISE	6 J	ENTREPRISE	6 D		6 D		6 M	ENTREPRISE	6 V	UNIVERSITE	6 L		Férib	6 M	ENTREPRISE	6 S		6 M
7 S		7 M	UNIVERSITE	7 J	ENTREPRISE	7 D		7 M	ENTREPRISE	7 V	ENTREPRISE	7 L	ENTREPRISE	7 L	ENTREPRISE	7 J	REPORT UNIV	7 S		7 M	ENTREPRISE	7 D		7 M		7 M	
8 D		8 M	ENTREPRISE	8 V	UNIVERSITE	8 L	UNIVERSITE	8 M	ENTREPRISE	8 S		8 M	ENTREPRISE	8 M	ENTREPRISE	8 V	UNIVERSITE	8 D		8 M	ENTREPRISE	8 V	ENTREPRISE	8 L		8 J	
9 L	ENTREPRISE	9 J	ENTREPRISE	9 S		9 M	UNIVERSITE	9 J	ENTREPRISE	9 D		9 M	ENTREPRISE	9 M	ENTREPRISE	9 S		9 L	ENTREPRISE	9 J	ENTREPRISE	9 S		9 M		9 V	
10 M	ENTREPRISE	10 V	UNIVERSITE	10 D		10 M	ENTREPRISE	10 V	EXAMEN	10 L	ENTREPRISE	10 J	ENTREPRISE	10 J	ENTREPRISE	10 D		10 M	ENTREPRISE	10 V	ENTREPRISE	10 D		10 M		10 S	
11 M	ENTREPRISE	11 S		11 L	UNIVERSITE	11 J	Férib	11 S		11 M		11 M	ENTREPRISE	11 V	UNIVERSITE	11 L	ENTREPRISE	11 M	ENTREPRISE	11 S		11 L	ENTREPRISE	11 J		11 D	
12 J	ENTREPRISE	12 D		12 M	UNIVERSITE	12 V	UNIVERSITE	12 D		12 M	ENTREPRISE	12 S		12 S		12 M	ENTREPRISE	12 J	ENTREPRISE	12 D		12 M	ENTREPRISE	12 V		12 L	
13 V	ENTREPRISE	13 L	UNIVERSITE	13 M	ENTREPRISE	13 S		13 L	EXAMEN	13 J	ENTREPRISE	13 D		13 D		13 M	ENTREPRISE	13 V	ENTREPRISE	13 L	ENTREPRISE	13 M	ENTREPRISE	13 S		13 M	
14 S		14 M	UNIVERSITE	14 J	ENTREPRISE	14 D		14 M	EXAMEN	14 V	ENTREPRISE	14 L	ENTREPRISE	14 L	ENTREPRISE	14 J	REPORT UNIV	14 S		14 M	ENTREPRISE	14 J		14 D		14 M	
15 D	Férib	15 M	ENTREPRISE	15 V	UNIVERSITE	15 L	UNIVERSITE	15 M	ENTREPRISE	15 S		15 M	ENTREPRISE	15 M	ENTREPRISE	15 V	UNIVERSITE	15 D		15 M	ENTREPRISE	15 V	ENTREPRISE	15 L		Férib	15 J
16 L	ENTREPRISE	16 J	ENTREPRISE	16 S		16 M	UNIVERSITE	16 J	ENTREPRISE	16 D		16 M	ENTREPRISE	16 M	ENTREPRISE	16 S		16 L	ENTREPRISE	16 J	ENTREPRISE	16 S		16 M		16 V	
17 M	ENTREPRISE	17 V	UNIVERSITE	17 D		17 M	ENTREPRISE	17 V	ENTREPRISE	17 L	ENTREPRISE	17 J	ENTREPRISE	17 J	ENTREPRISE	17 D		17 M	ENTREPRISE	17 V	ENTREPRISE	17 D		17 M		17 S	
18 M	ENTREPRISE	18 S		18 L	UNIVERSITE	18 J	ENTREPRISE	18 S		18 M		18 M	UNIVERSITE	18 V	UNIVERSITE	18 L	Férib	18 M	ENTREPRISE	18 S		18 L	ENTREPRISE	18 J		18 D	
19 J	ENTREPRISE	19 D		19 M	UNIVERSITE	19 V	UNIVERSITE	19 D		19 M	ENTREPRISE	19 S		19 S		19 M	ENTREPRISE	19 J	ENTREPRISE	19 D		19 M	ENTREPRISE	19 V		19 L	
20 V	ENTREPRISE	20 L	UNIVERSITE	20 M	ENTREPRISE	20 S		20 L	Férib	20 J	ENTREPRISE	20 D		20 D		20 M	ENTREPRISE	20 V	ENTREPRISE	20 L	ENTREPRISE	20 M	ENTREPRISE	20 S		20 M	
21 S		21 M	UNIVERSITE	21 J	ENTREPRISE	21 D		21 M	ENTREPRISE	21 V	ENTREPRISE	21 L	ENTREPRISE	21 L	ENTREPRISE	21 J	REPORT UNIV	21 S		21 M	ENTREPRISE	21 J	ENTREPRISE	21 D		21 M	
22 D		22 M	ENTREPRISE	22 V	UNIVERSITE	22 L	UNIVERSITE	22 M	ENTREPRISE	22 S		22 M	ENTREPRISE	22 M	ENTREPRISE	22 V	UNIVERSITE	22 D		22 M	ENTREPRISE	22 V	ENTREPRISE	22 L		22 J	
23 L	UNIVERSITE	23 J	ENTREPRISE	23 S		23 M	REPORT UNIV	23 J	ENTREPRISE	23 D		23 M	ENTREPRISE	23 M	ENTREPRISE	23 S		23 L	ENTREPRISE	23 J	ENTREPRISE	23 S		23 M		23 V	
24 M	UNIVERSITE	24 V	UNIVERSITE	24 D		24 M	ENTREPRISE	24 V	ENTREPRISE	24 L	ENTREPRISE	24 J	ENTREPRISE	24 J	ENTREPRISE	24 D		24 M	ENTREPRISE	24 V	ENTREPRISE	24 D		24 M		24 S	
25 M	ENTREPRISE	25 S		25 L	UNIVERSITE	25 J	ENTREPRISE	25 S	Férib	25 M		25 M	UNIVERSITE	25 V	UNIVERSITE	25 L	ENTREPRISE	25 M	ENTREPRISE	25 S		25 L	ENTREPRISE	25 J		25 D	
26 J	ENTREPRISE	26 D		26 M	UNIVERSITE	26 V	REPORT UNIV	26 D		26 M	ENTREPRISE	26 S		26 S		26 M	ENTREPRISE	26 J	Férib	26 D		26 M	ENTREPRISE	26 V		26 L	
27 V	UNIVERSITE	27 L	UNIVERSITE	27 M	ENTREPRISE	27 S		27 L	ENTREPRISE	27 J	ENTREPRISE	27 D		27 D		27 M	ENTREPRISE	27 V	ENTREPRISE	27 L	ENTREPRISE	27 M	ENTREPRISE	27 S		27 M	
28 S		28 M	UNIVERSITE	28 J	ENTREPRISE	28 D		28 M	ENTREPRISE	28 V	UNIVERSITE	28 L	ENTREPRISE	28 L	ENTREPRISE	28 J	UNIVERSITE	28 S		28 M	ENTREPRISE	28 J	ENTREPRISE	28 D		28 M	
29 D		29 M	ENTREPRISE	29 V	UNIVERSITE	29 L	ENTREPRISE	29 M	ENTREPRISE	29 S		29 M	ENTREPRISE	29 M	ENTREPRISE	29 V	UNIVERSITE	29 D		29 M	SOUTENANCE	29 V	ENTREPRISE	29 L		29 J	
30 L	UNIVERSITE	30 J	ENTREPRISE	30 S		30 M	ENTREPRISE	30 J	ENTREPRISE	30 D		30 M	ENTREPRISE	30 S		30 L	ENTREPRISE	30 J		30 L	ENTREPRISE	30 S		30 M		30 V	
31 M	UNIVERSITE			31 D				31 V	ENTREPRISE	31 L	ENTREPRISE			31 J	ENTREPRISE			31 M	ENTREPRISE				31 D		31 M		

UR	35	84	91	63	0	7	28	28	42	14	0	0	0	0
EN	116,67	67,67	60,67	88,67	151,67	144,67	123,67	123,67	109,67	137,67	151,67	151,67		
REPORT				14					21	0				

UNIVERSITE	56 JOURS	ENTREPRISE	204 JOURS	EXAMEN		SOUTENANCE MÉMOIRE	
------------	----------	------------	-----------	--------	--	--------------------	--

Nombre d'heures TOTAL :		1820
UNIVERSITE	392	
ENTREPRISE	1428	

Réunion de rentrée le :
Jury de 1ère session des examens :
Jury de 2nde session des examens :

Périodes de fermeture annuelle de l'UNIVERSITE* :
Hiver austral 2021 :
Eté austral 2021-2022 :
Hiver austral 2022 :
* Périodes en attente de validation par les instances de l'UR

Fait à le en 4 exemplaires

L'entreprise atteste avoir pris connaissance du présent calendrier
Signature de l'employeur + cachet

Le salarié atteste avoir pris connaissance du présent calendrier
Signature du salarié (Prénom-Nom)

Signature de **Pr. Frédéric MIRAMVILLE**
Président de l'Université de La Réunion

Approuvé par le Conseil d'Administration
du 08 JUIL 2021

PROPOSITION DE CALENDRIER POUR LE MASTER**« ECONOMIE APPLIQUEE »**

ACTIVITES	MASTER 1	MASTER 2
Séance de rentrée	Lundi 23 août 2021 à 10h	Lundi 23 août 2021 à 15h
Début des cours du premier semestre	Mardi 24 août 2021	Mardi 24 août 2021
Date limite du choix entre stage et mémoire de recherche	Lundi 13 décembre 2021	Lundi 13 décembre 2021
Fin des cours du premier semestre	Samedi 20 novembre 2021	Vendredi 17 décembre 2021
Période de révision	Du lundi 22 novembre au samedi 27 novembre 2021	
Examens du semestre 1	Du lundi 29 novembre au samedi 4 décembre 2021	
Reprise des cours au second semestre	Lundi 10 janvier 2022	Jeudi 6 janvier 2022
Retour des notes du semestre 1 (évaluations INITIALES) au plus tard le	Vendredi 14 janvier 2022	Vendredi 28 janvier 2022
Évaluations de seconde chance (UE du semestre 1, examens évalués à l'écrit ou à l'oral)	Entre le lundi 10 janvier et le vendredi 4 février 2022	Entre le jeudi 6 janvier et le vendredi 25 février 2022
Date limite des retours des conventions de stage pour signature du Doyen	Jeudi 31 mars 2022	Jeudi 31 mars 2022
Mémoires de recherche : date limite de dépôt du sujet, du nom du tuteur pédagogique, du <u>plan détaillé</u> du mémoire et des références bibliographiques utilisées au responsable de formation	Mercredi 31 mars 2022	Lundi 31 mai 2022
Fin des cours du second semestre	Vendredi 4 mars 2022 ¹	Lundi 28 février 2022 ²
Période de révision	Du lundi 7 mars au samedi 12 mars 2022	

¹ À l'exception de l'UE 15, c'est-à-dire des cours d'analyse des données (relève du calendrier de la L3 ECO) et de techniques d'enquête (relève du calendrier de la L3 AES)

² À l'exception des cours d'initiation à la recherche dispensés aux étudiants de l'option « recherche » au mois de mars.

Examens du semestre 2	Du lundi 14 mars au samedi 19 mars 2022	
Stage (M1 : durée minimale de 7 semaines / M2 : de 5 à 6 mois)	Du vendredi 1 ^{er} avril au mercredi 31 août 2022	Stages à mi-temps : à partir du mercredi 1 ^{er} septembre 2021 Stages à temps plein : à partir du mardi 1 ^{er} mars 2022
Retour des notes du semestre 1 (évaluations de SECONDE CHANCE) au plus tard le	Vendredi 20 mai 2022	Vendredi 20 mai 2022
Retour des notes du semestre 2 (évaluations INITIALES) au plus tard le	Vendredi 20 mai 2022	Vendredi 20 mai 2022
Évaluations de seconde chance (UE du semestre 2, examens évalués à l'écrit ou à l'oral)	Du lundi 13 au samedi 18 juin 2022	Au plus tard le lundi 27 juin 2022
Date limite pour la remise des mémoires et des NAOP (une version papier au secrétariat du master + 1 exemplaire à remettre directement au Maître de stage en entreprise)	Mardi 14 juin 2022	
Soutenances session 1 (mémoires M1, NAOP)	Du lundi 20 juin au jeudi 30 juin 2022	
Retour des notes du semestre 2 (évaluations de SECONDE CHANCE) au plus tard le	Mardi 5 juillet 2022	Mardi 5 juillet 2022
Délibérations – Affichage des résultats (M1)	Vendredi 8 juillet 2022	
Transmission des informations concernant la soutenance du mémoire de recherche / mémoire de stage au secrétariat		Mardi 12 juillet 2022
Remise des mémoires de Recherche au secrétariat du Master 2 en 2 exemplaires papier Remise des mémoires de stage en 1 exemplaire papier au secrétariat des Master 2 d'Economie (+ 1 exemplaire à remettre directement au Maître de stage en entreprise)		Mardi 16 août 2022
Soutenance des mémoires de recherche / mémoires de stage		Du lundi 22 août au mercredi 31 août 2021
Délibération – Affichage des résultats		Première semaine de septembre 2021



 Le Président de l'Université de la Réunion



 Pr. Frédéric MIRANVILA

Approuvé par le Conseil d'Administration

 dans sa séance du 08 JUL. 2021

MASTER DROIT
Mention DROIT DES AFFAIRES
CALENDRIER DE FORMATION

Année 2021-2022

(Susceptible de modifications en fonction de l'évolution sanitaire et des décisions du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatives à la date de la rentrée 2021/2022)

	Master2
Réunion de rentrée	Vendredi 21 août 2021
Test de capacité	Dernière semaine du mois d'août 2021
Début des cours	Lundi 23 Août 2021
Date limite de dépôt du SUJET et du nom du DIRECTEUR de mémoire (<i>formulaire à retirer au bureau du Master</i>)	
Fin des cours du premier semestre	Vendredi 26 novembre 2021
Période de réalisation du stage	
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 14 janvier 2022
Examens semestre 1	6 au 15 décembre 2021
Début des cours du second semestre	Lundi 24 janvier 2022
affichage des résultats du premier semestre	Semaine du 1 ^{er} février 2022
Fin des cours du second semestre	Vendredi 06 mai 2022
Examens semestre 2	Du 17 au 20 mai 2022
Grand oral sur les modules 1,2,3,4, 5 et 6	Debut Juin 2022
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 17 juin 2022
Remise de la note de progression de recherche (régime long)	
Remise du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE 1 au format numérique sous MOODLE 1 au format papier au bureau des Masters 1 exemplaire numérique ou papier au tuteur professionnel	Mercredi 15 juin 2022
Soutenance du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE (régime court)	Fin juin 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master	Première semaine de juillet
Session de rattrapage	Du 18 au 30 août 2022
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 09 septembre 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master	Mi-septembre 2022

Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 08 JUIL. 2021



Calendrier pédagogique MASTERS 1 DROIT UFR de Droit et d'Économie 2021 - 2022

Août 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	
1 D	1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	31
2 L	31 2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M	
3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	1 3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	
4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	4 J	
5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	
6 V	6 L	36 6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S	
7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	
8 D	8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	32
9 L	32 9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	
10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	
11 M	11 S	11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J	
12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	
13 V	13 L	42 13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S	
14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	
15 D	15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	33
16 L	33 16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M	
17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	
18 M	18 S	18 L	43 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	29 18 J	
19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	
20 V	20 L	38 20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25 20 M	20 S	
21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	
22 D	22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	34
23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M	
24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	
25 M	25 S	25 L	48 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 L	30 25 J	
26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	
27 V	27 L	39 27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	26 27 M	27 S	
28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	
29 D	29 M	29 V	29 L	49 29 M	29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	35
30 L	35 30 J	30 S	30 M	30 J	30 D		30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M	
31 M		31 D		31 V	31 L	5	31 J		31 M		31 D	31 M	

	Fermeture établissement
	Révisions
	Examens Session 1
	Examens Session 2
	Délibération Session 1
	Délibération Session 2

Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021



MASTER 2 de DROIT
Mention DROIT DU PATRIMOINE
Parcours « Ingénierie Juridique du Patrimoine » et
Parcours « Droit Notarial »
(susceptible de modifications mineures pour tenir compte de l'épidémie de Covid19)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021 / 2022
CALENDRIER PEDAGOGIQUE

Réunion de rentrée	30 août 2021
Début des cours	Mardi 31 août 2021
Date limite de dépôt du SUJET et du nom du DIRECTEUR de Mémoire <i>(au bureau des Masters)</i>	mardi 30 novembre 2021
Fin des cours du premier semestre	samedi 27 novembre 2021
Examens des Modules du premier semestre	du 6 au 17 décembre 2021
Période <u>conseillée</u> de réalisation du stage	décembre 2020 – janvier 2021
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 14 janvier 2021
Reprise des cours du second semestre	lundi 14 février 2022
Délibérations et affichage des résultats du premier semestre	semaine du 1er février 2022
Fin des cours du second semestre	samedi 14 mai 2022
Examens des Modules du second semestre	du 23 mai au 04 juin 2022
Remise de la note de progression du mémoire de recherche pour le passage en seconde année <i>(pour les étudiants en régime long première année)</i>	Mercredi 15 juin 2022
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 17 juin 2022
Remise du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE 1 au format numérique sous MOODLE 1 au format papier au bureau des Masters 1 exemplaire numérique ou papier au tuteur professionnel <i>(pour les étudiants en régime court et en régime long deuxième année)</i>	retour le mercredi 15 juin 2022
Soutenance du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE <i>(pour les étudiants en régime court et en régime long deuxième année)</i>	entre le 15 et le 30 juin 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master Session 1	semaine du 5 juillet 2022
Session de rattrapage	du 16 au 31 août 2022
Retour des notes au plus tard le	vendredi 09 septembre 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master Session 2	semaine du 13 septembre 2022



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ...0-8...JUIL...2021.

**Année Universitaire 2021 - 2022**

Master « Monnaie Banque Finance Assurance »
Responsables : Marceline DUCROCQ-GRONDIN ;
Jean-Marc RIZZO

PROPOSITION DE CALENDRIER DU MASTER**« MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE »****Formation continue - CALENDRIER ADAPTE COVID**

ACTIVITES	MASTER 1 Formation continue	MASTER 2 parcours Conseiller de clientèle Professionnels &TPE (CCPRO & TPE) et parcours Conseiller de clientèle Patrimoniale (CCPAT)
Réunion de rentrée	Lundi 18 octobre 2021 à 9h	Lundi 04 octobre 2021 à 9h
Début des cours au premier semestre	Lundi 18 octobre 2021 à partir de 13h	Lundi 04 octobre 2021 à partir de 13h
Mise en ligne des sujets de REE	Lundi 18 octobre 2021	-
Date limite pour le choix du sujet de REE	Samedi 23 octobre 2021	-
Date limite du retour des REE	Lundi 21 février 2022	-
Fin des cours et examens au premier semestre	Au plus tard le samedi 18 décembre 2021	Au plus tard le samedi 18 décembre 2021
Reprise des cours au deuxième semestre	Lundi 24 janvier 2022	Lundi 17 janvier 2022
Fin des cours et examens de l'année	Samedi 19 mars 2022	Samedi 10 septembre 2022
Remise des NAOP (M1) ou mémoires professionnels (M2) Format électronique à transmettre 1) au tuteur universitaire, 2) au tuteur professionnel, 3) à isabelle.soundrom@univ-reunion.fr	Samedi 21 mai 2022	Mardi 16 août 2022
Soutenances session 1	Du lundi 23 mai (possible avant, pour ceux qui sont prêts) au jeudi 02 juin 2022	Du lundi 22 août au samedi 03 septembre 2022
Délibérations session 1 – Affichage	Lundi 06 juin 2022	Vendredi 30 septembre 2022
Dispositions pédagogiques particulières	Du lundi 13 au samedi 18 juin 2022	-
Examen 2 ^{ème} Session	Du lundi 20 au samedi 25 juin 2022 (soutenances session 2 comprises)	Du vendredi 14 au jeudi 27 octobre 2022 (soutenances session 2 comprises)
Délibération Session 2 - Affichage	Semaine du 04 juillet 2022	Lundi 31 octobre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ... 08 JUILLET 2021



UR UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

MASTER 2 DROIT PUBLIC
(susceptible de modifications mineures)
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022



Master 2 Droit public Formation Initiale Parcours DPA et DAPL	
Rentrée solennelle	En attente de confirmation du parrain
Début des cours	Lundi 23 Août 2021
Date limite de dépôt du SUJET et du nom du DIRECTEUR de mémoire (formulaire à retirer au bureau des Masters)	Vendredi 29 octobre 2021
Fin des cours du premier semestre	Vendredi 26 novembre 2021
Examens semestre 1	Vendredi 10 et lundi 13 et mardi 14 décembre 2021
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 14 janvier 2022
Reprise des cours du second semestre	Semaine du 24 janvier 2022
Délibérations et affichage des résultats du premier semestre	Semaine du 1 ^{er} février 2022
Fin des cours du second semestre	Vendredi 06 mai 2022
Période de réalisation du stage	De janvier à fin avril 2021
Examens semestre 2 (grand Oral)	02 et 03 juin 2022
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 17 juin 2022
Remise du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE 1 au format numérique sous MOODLE 1 au format papier au bureau des Masters 1 exemplaire numérique ou papier au tuteur professionnel	Mercredi 15 juin 2022
Soutenance du MÉMOIRE et du RAPPORT de STAGE (régime court)	Du 29 juin au 1 ^{er} juillet 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master	Première semaine de juillet
Session de rattrapage	Du 18 au 30 août 2022
Retour des notes au plus tard le	Vendredi 09 septembre 2022
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master	Mi-septembre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ... 08. JUL. ... 2021.



Année Universitaire 2021 - 2022
Master « Monnaie Banque Finance Assurance »
Responsables : Marceline DUCROCQ-GRONDIN ;
Jean-Marc RIZZO

PROPOSITION DE CALENDRIER DU MASTER
« MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE »
Formation initiale - CALENDRIER ADAPTE COVID

ACTIVITES	MASTER 1 Formation initiale	MASTER 2 parcours Carrières Bancaires et Financières (CBF)
Réunion de rentrée	Lundi 23 août 2021 à 9h	Mardi 24 août 2021 à 17h
Début des cours du premier semestre	Lundi 23 août 2021 à partir de 13h	Mercredi 25 août 2021 à 17h
Fin des cours du premier semestre	Samedi 27 novembre 2021	Samedi 18 décembre 2021 (examens compris) *
Mise en ligne des sujets de REE	Lundi 18 octobre 2021	-
Date limite pour le choix du sujet de REE	Samedi 23 octobre 2021	-
Période de révisions	Du lundi 29 nov. au samedi 04 décembre 2021	-
Examens du semestre 1 session 1	Du lundi 06 au samedi 18 décembre 2021	Organisés au fil de l'eau sur le semestre 1
Reprise des cours au second semestre	Lundi 10 janvier 2022	Lundi 10 janvier 2022
Date limite du retour des notes du premier semestre	Lundi 31 janvier 2022	Lundi 31 janvier 2022
Délibérations semestre 1 session 1 et affichage des résultats	Semaine du 07 février 2022	Semaine du 07 février 2022
Date limite du retour des REE	Lundi 21 février 2022	-
Fin des cours du second semestre	Samedi 05 mars 2022	Jeudi 31 mars 2022 (examens compris)
Période de révisions	Du lundi 07 au samedi 12 mars 2022	-
Examens du semestre 2 session 1	Du lundi 14 au samedi 19 mars 2022	Organisés au fil de l'eau sur le semestre 2
Stage	A partir du lundi 21 mars 2022 (période minimale de 8 semaines, stage dont le terme peut aller jusqu'au 31 août 2022)	A partir du 01 avril 2022 (6 mois)
Remise des NAOP (M1) ou mémoires professionnels (M2) Format électronique à transmettre 1) au tuteur universitaire, 2) au tuteur professionnel, 3) à sophie.grondin@univ-reunion.fr	Samedi 21 mai 2022	Mardi 16 août 2022
Soutenances session 1	Du lundi 23 mai (possible avant, pour ceux qui sont prêts) au jeudi 02 juin 2022	Du lundi 22 au samedi 27 août 2022
Délibérations session 1 – Affichage	Semaine du 06 juin 2022	Semaine du 29 août 2022
Dispositions pédagogiques particulières	Du lundi 13 au samedi 18 juin 2022	-
Examen 2 ^{ème} Session	Du lundi 20 au samedi 25 juin 2022 (soutenances session 2 comprises)	Du lundi 03 au samedi 15 octobre 2022 (soutenances session 2 comprises)
Délibération Session 2 - Affichage	Semaine du 04 juillet 2022	Semaine du 24 octobre 2022

* Les cours et examens du premier semestre qui ne seraient pas achevés le 18 décembre 2021 devront se terminer avant la fin du mois de janvier 2022.

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier pédagogique
Licence Sciences pour la santé

Année universitaire 2021 - 2022

pour approbation du Conseil de l'UFR Santé du 19 mai 2021

Licence 1ère année Semestre 1	
Journée de pré-rentrée	Lundi 30 aout 2021
Période d'activités pédagogiques	Mercredi 01 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus (15 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 27 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus
Jurys de délibération - session 1	Vendredi 21 janvier 2022
Licence 1ère année Semestre 2	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 24 janvier 2022 au samedi 21 mai 2022 (17 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 21 février 2022 au samedi 21 mai 2022 inclus
Semaine de vacances	Lundi 21 mars 2022 au samedi 26 mars 2022
Jurys de délibération - session 1	Mardi 31 mai 2022
Examens Session 2 (S1, S2)	
Examens Session 2 (S1, S2)	Mercredi 15 juin au mercredi 22 Juin 2022 inclus
Jurys de délibération - session 2	Mercredi 06 Juillet 2022

Calendrier pédagogique
Licence Sciences pour la santé

Année universitaire 2021 - 2022

pour approbation du Conseil de l'UFR Santé du 05 mai 2020

Licence 2ème année Semestre 3	
Journée de pré-rentree	Lundi 30 aout 2021
Période d'activités pédagogiques	Mercredi 01 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus (15 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 27 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus
Jurys de délibération - session 1	Vendredi 21 janvier 2022

Licence 2ème année Semestre 4	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 24 janvier 2022 au samedi 21 mai 2022 (17 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 21 février 2022 au samedi 21 mai 2022 inclus
Semaine de vacances	Lundi 21 mars 2022 au samedi 26 mars 2022
Jurys de délibération - session 1	Mardi 31 mai 2022

Examens Session 2 (S3, S4)	Mercredi 15 juin au mercredi 22 Juin 2022 inclus
Jurys de délibération - session 2	Mercredi 06 Juillet 2022

Calendrier pédagogique
Licence Sciences pour la santé

Année universitaire 2021 - 2022

pour approbation du Conseil de l'UFR Santé du 19 mai 2021

Licence 3ème année Semestre 5	
Journée de pré-rentree	Lundi 30 aout 2021
Période d'activités pédagogiques	Mercredi 01 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus (15 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 27 septembre 2021 au Samedi 10 décembre 2021 inclus
Jurys de délibération - session 1	Vendredi 21 janvier 2022

Licence 3ème année Semestre 6	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 24 janvier 2022 au samedi 21 mai 2022 (17 sem.)
Début / Fin des contrôles (CC/CT)	Lundi 21 février 2022 au samedi 21 mai 2022 inclus
Semaine de vacances	Lundi 21 mars 2022 au samedi 26 mars 2022
Stage (4 semaines consécutives ou 20 jours perlés)	01 Octobre 2021 au 30 avril 2022 - Si 4 semaines consécutives obligatoirement pendant les vacances de l'été austral (entre le 13 décembre 2021 et le 21 janvier 2022)
Jurys de délibération - session 1	Mardi 31 mai 2022

Examens Session 2 (S5, S6)	Mercredi 15 juin au mercredi 22 Juin 2022 inclus
Jurys de délibération - session 2	Mercredi 06 Juillet 2022

Conseil de perfectionnement de la licence	Vendredi 08 juillet 2022*
---	---------------------------

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRAMVILLE



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du08...JUIL...2021

Calendrier pédagogique prévisionnel
Master Biologie Santé 1ère année

Année universitaire 2021 - 2022

Approuvé à la Commission de la Formation et la vie universitaire (CFVU) du

Semestre 1	
Pré-rentree	Mardi 1er septembre 2021
Période d'activités pédagogiques	Mardi 1er septembre au Samedi 30 novembre 2021 inclus (13 sem.)
Début / Fin des contrôles	Lundi 16 septembre au Samedi 11 décembre 2021 inclus
Révisions	Mardi 23 novembre au mardi 30 novembre 2021 inclus
Examens semestre 1-session 1	Mercredi 8 décembre au Samedi 11 décembre 2021 inclus
Semestre 2	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 17 janvier au Mercredi 7 mai 2022 inclus (16 sem.)
Stage d'initiation en recherche	Lundi 17 janvier au Vendredi 25 février 2022 inclus (6 sem.)
Début / Fin des contrôles	Lundi 28 février au Samedi 07 mai 2022 inclus
Révisions	Lundi 9 mai au Samedi 14 mai 2022 inclus
Examens semestre 2-session 1	Semaine du Lundi 16 au Samedi 21 mai 2022
Révisions pour la session 2	Lundi 13 juin au Samedi 18 juin 2022 inclus
Examens semestres 1 et 2-session 2	Semaine du Lundi 20 juin au Samedi 25 juin 2022

Calendrier pédagogique prévisionnel
Master Biologie Santé 2ème année

Année universitaire 2021 - 2022

Approuvé au Conseil de l'UFR Santé du 2021

Semestre 3	
Pré-rentree	Mardi 1er septembre 2021
Période d'activités pédagogiques	Mardi 1er septembre au Samedi 30 novembre 2021 inclus (13 sem.)
Début / Fin des contrôles	Lundi 16 septembre au Samedi 11 décembre 2021 inclus
Révisions	Mardi 23 novembre au mardi 30 novembre 2021 inclus
Examens semestre 3-session 1	Mercredi 8 décembre au Samedi 11 décembre 2021 inclus
Semestre 4	
Stage de fin d'études	Lundi 10 janvier au Samedi 30 mai 2022 inclus (20 sem.)
Soutenance de stage	Jeudi 09 juin 2022
Révisions pour la session 2	vedredi 10 juin au Mardi 21 juin 2022 inclus
Examens semestre 3-session 2	Mercredi 22 juin au Samedi 25 juin 2022

Le Président de l'Uni
 Le Président de l'Université de la Réunion
 Le Président de l'Uni

Pr. Frédéric
 Pr. Frédéric



Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 08 JUIL. 2021

CALENDRIER PREVISIONNEL L.PASS/L.AS 2021-2022

Mis à jour le 19 juin 2021

Début des enseignements 1er Semestre	Groupe LPASS	Groupe LAS1 - A	Groupe LAS2 - B	Groupe LAS-2A - 3B	Semaine 36 - Le Lundi 6 Septembre 2021
Semaine d'accueil pédagogique					Du Lundi 30 Aout au Vendredi 3 Septembre
Fin des enseignements					Semaine 46 - Vendredi 19 Novembre 2021 (Samedi 20 Novembre 2021)
Semaine de révision					Semaine 47 - à partir du Lundi 22 Novembre 2021
Admissions 1er groupe : Examens validants et classants - écrit	x	x			Mardi 30 Novembre et Mercredi 1er Décembre
Les délibérations	x	x			Mardi 14 décembre 2021
Transmission notes mineures	x	x			Au plus tard le vendredi 17 décembre 2021
Début des enseignements 2nd Semestre					Semaine 3 - Le Lundi 17 Janvier 2022
Fin des enseignements					Semaine 15 - Samedi 16 Avril 2022
Semaine de révision					Semaine 16 - Révisions - à partir du 19 Avril 2022
Admission 1er groupe Examens validants et classants - écrit	x	x	x	x	Semaine 17 - du mardi 26 au jeudi 28 avril 2022
Transmission des notes aux composantes LAS	x	x	x	x	Au plus tard le samedi 14 mai 2022
Retour des composantes LAS de la liste des étudiants ayant acquis les 60 ECTS en session 1	x	x	x	x	Au plus tard le mardi 31 mai 2022
Dépôts de candidatures en filières des études en santé (MMOPK)	x	x	x	x	Au plus tard le samedi 4 juin 2022
Admissions 1er groupe : délibérations et publications	x	x	x	x	Le vendredi 10 juin 2022
Confirmation de choix : admis 1er groupe ou autorisés 2nd grou	x	x	x	x	Le samedi 18 juin 2022
Admissions 2nd groupe - Epreuves Orales	x	x	x	x	Semaine 26 - du lundi 27 Juin au jeudi 30 Juin 2022
Admissions 2nd groupe : délibérations et publications	x	x	x	x	Le jeudi 07 juillet 2022
Confirmation de choix : admis 2nd groupe	x	x	x	x	Le vendredi 15 juillet 2022
Session 2 : examens validants (ECTS)					Lundi 13 au vendredi 17 juin 2022 (conditions : délibérations session 1 des LAS terminées fin mai 2022 pour convocation 15 jours avant)
Dernière délibération					Vendredi 1er Juillet 2022



Opérations en lien avec les examens classants et validants

Le Président de l'Université de la Réunion


 Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Diplôme Universitaire Ethnomédecine 1ere année

approuvé en conseil d'UFR du :

approuvé à la CFVU du :

Session 1	
Semestre 1	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 30 août au Samedi 13 novembre 2021 inclus (11 sem.)
Examens semestre 1-session 1	Semaine du Lundi 22 novembre au Samedi 27 novembre 2021
Date limite de retours des notes	Mercredi 8 décembre 2021
Délibérations	Du lundi 13 au mercredi 15 décembre 2021
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 16 décembre 2021
Semestre 2	
Période d'activités pédagogiques	Lundi 31 janvier au Samedi 16 avril 2022 inclus (11 sem.)
Examens semestre 2-session 1	Semaine du Lundi 25 avril au Vendredi 29 avril 2022
Date limite de retours des notes	Mercredi 11 mai 2022
Délibérations	Du lundi 16 au mercredi 18 mai 2022
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 19 mai 2022
Session 2	
Examens semestres 1 et 2-session 2	Semaine du Lundi 06 juin au Samedi 11 juin 2022
Date limite de retours des notes	Mardi 21 juin 2022
Délibérations	Du lundi 27 au mercredi 29 juin 2022
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 30 juin 2022

Le Président de l'Université de la Réunion

Infos en interne pour les enseignantsEn ce qui concerne les **EDT**, date limite de la finalisation des EDT en juin pour la rentrée de septembre et en décembre pour la rentrée de janvierEn ce qui concerne les **sujets d'examen**, date limite d'envoi par les enseignants : début novembre pour les semestres 1 et 3 et début avril pour les semestres 2 et 4

date de mise à jour :

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUL. 2021

MASTERS	DEPARTEMENT STAPS		DEPARTEMENT FLE	DEPARTEMENT ET		MASTERS
	M1 MANAGEMENT	M2 MANAGEMENT	MASTER FLE	M1 BEST - T	M2 BEST - T	
Pré-rentrée	Vendredi 10 sept. 2021	Jeudi 9 sept. 2021		lundi 30 août 2021	lundi 30 août 2021	Pré-rentrée
Début Enseignement	Vendredi 10 sept. 2021	Jeudi 9 sept. 2021	lundi 30 août 2021	mardi 31 août 2021	mardi 31 août 2021	Début Enseignement
Date limite début des cours pour étudiants étrangers				mardi 31 août 2021	mardi 31 août 2021	Date limite début des cours pour étudiants étrangers
Fin des enseignements	ven. 17déc. 2021	ven. 17déc. 2021	vendredi 3 décembre 2021	vendredi 3 dec 2021	vendredi 3 dec 2021	Fin des enseignements
Semaine réservée aux étudiants salariés et cas particuliers						
Contrôles continus / sessions d'examen	année	année		du 31 août au 10 décembre 2021	du 31 août au 10 décembre 2021	Contrôles continus / sessions d'examen
Remise des notes	lun. 17 janv. 2022	lun. 17 janv. 2022	jeudi 9 décembre 2021	Vend. 28 janvier 2022		Remise des notes
Affichage provisoire	mar 25 janv 2022	mar 25 janv 2022	vendredi 10 décembre 2021	lund. 31 janvier 2022		Affichage provisoire
Consultations des copies	mer. 26 janv. 2022	mer. 26 janv. 2022		mard. 1er février 2022		Consultations des copies
Délibération semestre 1	ven. 28 janv 2022	ven. 28 janv. 2022	du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2021	du 2 au 4 février 2022		Délibération semestre 1
SEMESTRE 2						
Début des cours	Lundi 31 Janvier 2022	Lundi 31 Janvier 2022	lundi 31 janvier 2022	lun 31 janv 2022		Début des cours
Fin des enseignements	ven 20 mai 2022	ven 10 juin 2022	lun 23 mai 2022	ven 24 juin 2022		Fin des enseignements
Contrôles continus / sessions d'examen	30 mai au 2 Juin 2022		CC	du 31 janvier au 24 juin 2022		Contrôles continus / sessions d'examen
Stage obligatoire		280 heures minimum en 54		15 avril au 24 juin 2022	1er janvier au 30 juin 2022	Stage obligatoire
Rendu Mémoire de stage		mar 7 juin 2022	lun 13 juin 2022	mer 15 juin 2022	vend. 11 juin 2022	Rendu Mémoire de stage
Soutenance		lun. 20 juin au mercredi 29 Juin 2022	du lundi 20 au vendredi 24 juin 2022	du 20 au 24 juin 2022	du 20 au 24 juin 2022	Soutenance
Semaine réservée aux étudiants salariés et cas particuliers						
Remise des notes	lun. 13 juin 2022	Mercredi 29 juin 2022	ven 24 juin 2022	sam 25 juin 2022	sam 25 juin 2022	Remise des notes
Affichage provisoire	mar. 14 juin 2022	mer 29 juin 2022	lun 27 juin 2022	vendredi 24 juin 2022	vendredi 24 juin 2022	Affichage provisoire
Consultation des copies	mar. 14 juin 2022	Vendredi 1 juillet 2022		lun 27 juin 2022	lundi 27 juin 2022	Consultation des copies
Délibération semestre 2	mer. 15 juin 2022	Vendredi 1 juillet 2022	du mardi 28 juin au vendredi 1 juillet 2022	27-juin-22	27-juin-22	Délibération semestre 2
SESSION DE RATTRAPAGE						
Date limite de convocation aux examens	le 16/06/2022	le 16/06/2022 (ne concerne que les matières du premier semestre)	le 8/08/2022	le 15/06/2022	le 15/06/2022	Date limite de convocation aux examens
Examens session 2	30 juin au 6 juillet 2022	4 au 7 juillet 2022 (ne concerne que les matières du premier semestre)	du lundi 22 au jeudi 25 août 2022	du 11 au 3 juillet 2022	du 11 au 13 juillet 2022	Examens session 2
Rendu de mémoire de stage		ven 12 août 2022	ven 12 août 2022	NA	29 juin 2022	Rendu de mémoire de stage
Date limite de soutenance		ven 26 août 2022	jeu 25 août 2022	NA	lun 4 juillet 2022	Date limite de soutenance
Remise des notes		ven 26 août 2022	jeu 25 août 2022	lun 4 juillet 2022	lun 4 juillet 2022	Remise des notes
Affichage provisoire	Jeudi 7 juil. 2022	lun 29 août 2022	ven 26 août 2022	lun 4 juillet 2022	lun 4 juillet 2022	Affichage provisoire
Consultation des copies	Jeudi 7 juil. 2022	lun 29 août 2022		lun 4 juillet 2022	lun 4 juillet 2022	Consultation des copies
Délibération SESSION 2	ven. 8 juil. 2022	mar 30 août 2022	du lundi 29 août au jeudi 1er septembre 2022	mar. 5 juil. 2022 au 7 juil 2022	mar. 5 juil. au 7 juil 2022	Délibération SESSION 2

Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ... 0.8..JUIL...2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - MASTER FLE

Pré rentrée : le

	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	
1 M		1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V Jury session 1	1 L	31
2 J		2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M	
3 V		3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	
4 S		4 L	40 4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	27 4 J	
5 D		5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	
6 L	36 6 M	6 S	6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S	
7 M		7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	
8 M		8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	32
9 J		9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 J	19 9 J	9 S	9 M	
10 V		10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	
11 S		11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J	
12 D		12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	
13 L	37 13 M	13 S	13 L	Jury session 1	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S	
14 M		14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	
15 M		15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	33
16 J		16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M	
17 V		17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	
18 S		18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	29 18 J	
19 D		19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	
20 L	38 20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25 20 M	20 S	
21 M		21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	
22 M		22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	
23 J		23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M	
24 V		24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	
25 S		25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 L	30 25 J	
26 D		26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	
27 L	39 27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	26 27 M	27 S	
28 M		28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	Jury session 1	28 J	28 D
29 M		29 V	29 L	48 29 M	29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	
30 J		30 S	30 M	30 J	30 D		30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M	
	31 D			31 V	31 L	5	31 J		31 M		31 D	Jury session 2	31 M

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentrée
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session
- Fermeture de l'établissement



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - LICENCE FLE

Pré rentrée : le

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022
1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	40 4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	27 4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	36 6 M	6 S	6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	19 9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	37 13 M	13 S	13 L	50 13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	29 18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	38 20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25 20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	Jury session 1	24 V	24 M
25 S	25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	Jury session 1	25 S	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	Jury session 1	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	39 27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	Jury session 1	27 L	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	48 29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M
31 D			31 V	31 L	5 31 J	31 J		31 M		31 D	31 M

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentrée
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session
- Fermeture de l'établissement

Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ... 08 JUIL 2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - LICENCE GC

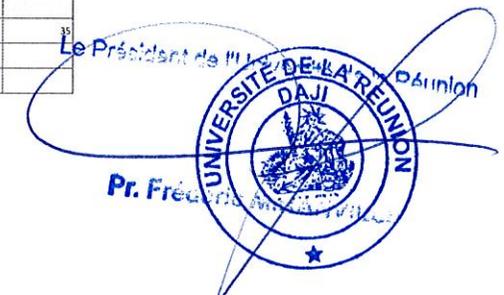
Pré rentrée : le

Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022		Juillet 2022		Août 2022		
1 D		1 M		1 V		1 L	44	1 M		1 S		1 M		1 M		1 V		1 D		1 M		1 V		1 L		31
2 L		2 J	31	2 S		2 M		2 J		2 D		2 M		2 M		2 L		2 S		2 J		2 S		2 M		2 M
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L		3 J		3 J		3 D		3 M		3 V	Jurys L1, L2 Semestre 2	3 D		3 M		3 M
4 M		4 S		4 L	40	4 J		4 S		4 M		4 V		4 V		4 L	14	4 M		4 S		4 L	27	4 J		4 J
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M		5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 V
6 V		6 L	36	6 M		6 S		6 L	49	6 J		6 D		6 D		6 M		6 V		6 L		23	6 M		6 S	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V		7 L	6	7 L	10	7 J		7 S		7 M		7 J		7 D		7 D
8 D		8 M		8 V		8 L	45	8 M		8 S		8 M		8 M		8 V		8 D		8 M		8 V		8 L		8 L
9 L	32	9 J		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M		9 M		9 S		9 L	19	9 J		9 S	Jury L3	9 M		9 M
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	2	10 J		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 M
11 M		11 S		11 L	41	11 J		11 S		11 M		11 V		11 V		11 L	15	11 M		11 S		11 L	Session 2	11 J		11 J
12 J		12 D		12 M		12 V		12 D		12 M		12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 D		12 V		12 V
13 V		13 L	37	13 M		13 S		13 L	50	13 J		13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		24	13 M		13 S	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V		14 L	7	14 L	11	14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 D
15 D		15 M		15 V		15 L	46	15 M		15 S		15 M		15 M		15 V		15 D		15 M	Examen L1 et L2 session 2	15 V		15 L		15 L
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 M		16 S		16 L	20	16 J	Jury L3 Semestre 2	16 S		16 M		16 M
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L		17 J		17 J		17 D		17 M		17 V		17 D		17 M		17 M
18 M		18 S		18 L	42	18 J		18 S		18 M	Jurys L1, L2 et L3		18 V		18 V		18 L	16	18 M		18 S		18 L	29	18 J	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M		19 S		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 V
20 V	Pré-rentrée L1, L2 et L3	20 L	38	20 M		20 S		20 L	51	20 J	Semestre 1		20 D		20 D		20 M		20 V		20 L		20 S		20 S	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V		21 L	8	21 L	12	21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 D
22 D		22 M		22 V		22 L	47	22 M		22 S		22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 M		22 L		22 L
23 L	34	23 J		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M		23 M		23 S		23 L	21	23 J	Jury L1 et L2 Session	23 S		23 M		23 M
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	4	24 J		24 J		24 D		24 M		24 V	Examen L3 session 2	24 D		24 M		24 M
25 M		25 S		25 L	43	25 J		25 S		25 M		25 V		25 V		25 L	17	25 M		25 S		25 L	30	25 J		25 J
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M		26 S		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 V
27 V		27 L	39	27 M		27 S		27 L	54	27 J		27 D		27 D		27 M		27 V		27 L		27 M		27 S		27 S
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V		28 L	9	28 L	13	28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 D
29 D		29 M		29 V		29 L	48	29 M		29 S		29 M		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 L
30 L	35	30 J		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S		30 M		30 M
31 M		31 D		31 V		31 L		31 V		31 S		31 J		31 J		31 M		31 L		31 M		31 D		31 M		31 M

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentrée
- Examen Session 1 semestre 1
- Examen Session 1 semestre 2
- Examen session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session

- Fermeture de l'établissement



Approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du ...0.8..JUIL...2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - MASTER GC/VEU

Pré rentrée : le

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	
1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 L	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	40 3 J	
4 S	4 L	40 4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	27 4 J	4 D	4 M	4 V	
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	36 5 M	5 S	
6 L	36 6 M	6 S	6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	45
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	31 8 J	8 S	8 M	
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	19 9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	41 10 J	
11 S	11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J	11 D	11 M	11 V	
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	37 12 M	12 S	
13 L	37 13 M	13 S	13 L	50 13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	46
15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	42 17 J	
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	26 18 J	18 D	18 M	18 V	
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	
20 L	38 20 M	20 S	20 L	19 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25 20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	
22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	34 22 J	22 S	22 M	
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	43 24 J	
25 S	25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 L	30 25 J	25 D	25 M	25 V	
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 J	26 L	26 D	26 M	26 V	26 L	39 26 M	26 S	
27 L	19 27 M	27 S	27 L	19 27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	26 27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	48
29 M	29 V	29 L	48 29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	35 29 J	29 S	29 M	
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	
31 D	31 D	31 V	31 V	31 L	5	31 J	31 J	31 M	31 D	31 D	31 M	31 L	46		

- Journée de pré-rentrée
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session
- Fermeture de l'établissement

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022



Approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du0.8..JUIL..2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - LICENCE STAPS

Pré rentrée : le

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Jun 2022	Juillet 2022	Août 2022
1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	40 4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	27 4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	36 6 M	6 S	6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	19 9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	37 13 M	13 S	13 L	50 13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	29 18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	38 20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 L	30 25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	39 27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	26 27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	48 29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M
31 D			31 V	31 L	5 31 J			31 M		31 D	31 M

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentrée
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session

Fermeture de l'établissement



 Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRAVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 0-8-JUIL.....2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - MASTER BEST-T

Pré rentrée : le Lundi 30 Aout

Aout 2021		Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022
30 L													
31 M													
1 M		1 V		1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J		2 S		2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	2 M
3 V		3 D		3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S		4 L	40 4 J	4 S	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	4 J
5 D		5 M		5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	36 6 M	6 S		6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S
7 M	7 J	7 D		7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 J	9 D	9 M	9 M	9 M	9 S	9 L	19 9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	41 11 J	11 J	11 S	11 M	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 V	12 V	12 D	12 M	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	37 13 M	13 S	13 S	13 L	50 13 J	13 D	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 S	15 M	15 M	15 V	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 S	16 L	20 16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 M	17 V	17 L	3 17 J	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	42 18 J	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	38 20 M	20 S	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25 20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 S	23 L	21 23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 L	43 25 J	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 V	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	39 27 M	27 S	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	27 M	27 V	27 L	26 27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	48 29 M	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 M	30 J	30 D	30 D	30 M	30 S	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M
31 D	31 D			31 V	31 L	5 31 L	31 J	31 J	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentrée
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session

- Fermeture de l'établissement



 Le Président de l'
 
 DAJI Réunion

 Pr. Frédéric MIRANVILLE

 ★

Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du0.8..JUIL..2021

Calendrier pédagogique 2021 - 2022 - MASTER STAPS

Pré rentrée : le

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022
1 M RENTREE	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	Juris de la 1ère session master 2 MAN	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18 2 J	2 S	Examens Session 2	2 V
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J Délibération semestre 1 M1 et M2	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	Examens session 2 M1 MAN	3 S
4 S	4 L	40 4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	Examens session 2 M1 MAN	4 D
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	Examens session 2 M1 MAN	36 5 L
6 L	36 6 M	6 S	6 L	49 6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	23 6 M	6 M	Examens session 2 M1 MAN	6 M
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	6 7 L	10 7 J	7 S	7 M	7 J	Examens session 2 M1 MAN	7 M
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	Examens session 2 M1 MAN	8 J
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	19 9 J	9 S	Examens session 2 M1 MAN	9 V
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	Examens session 2 M1 MAN	10 S
11 S	11 L	41 11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15 11 M	11 S	11 V	Examens session 2 M1 MAN	11 D
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	Examens session 2 M1 MAN	37 12 L
13 L	37 13 M	13 S	13 L	50 13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	Examens session 2 M1 MAN	13 M
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 J	Examens session 2 M1 MAN	14 M
15 M	15 V	15 L	46 15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	Juris de la 1ère session	15 L	33 15 J
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20 16 J	16 S	Examens session 2 M1 MAN	16 V
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	Examens session 2 M1 MAN	17 S
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	Examens session 2 M1 MAN	18 D
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	Examens session 2 M1 MAN	38 19 L
20 L	38 20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	Examens session 2 M1 MAN	20 M
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	8 21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	Examens session 2 M1 MAN	21 M
22 M	22 V	22 L	47 22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	Examens session 2 M1 MAN	34 22 J
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21 23 J	23 S	Examens session 2 M1 MAN	23 V
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	Examens session 2 M1 MAN	24 S
25 S	25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17 25 M	25 S	25 L	Examens session 2 M1 MAN	30 25 D
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	Examens session 2 M1 MAN	39 26 L
27 L	39 27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	Examens session 2 M1 MAN	27 M
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	9 28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	Examens session 2 M1 MAN	28 M
29 M	29 V	29 L	48 29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	Examens session 2 M1 MAN	29 J
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	Examens session 2 M1 MAN	30 V
31 D		31 V	31 L	5 31 J	31 J	31 J	31 M	31 M	31 D	31 D	Examens session 2 M1 MAN	

L'année universitaire est considérée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

- Journée de pré-rentree
- Examens Session 1 semestre 1
- Examens Session 1 semestre 2
- Examens session 2
- Jurys de la 1ère session
- Jurys de la 2nde session
- Fermeture de l'établissement

Le Président de l'Université de la Réunion



Pr. Frédéric MIRAUVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du0.8..JUIL...2021

Calendrier universitaire – Année 2021-2022

LICENCE

Pré-rentree institutionnelle et accueil pédagogique des L1 : du 23 août au 25 août 2021

Accueil pédagogique des L2 par filière : du 23 août au 25 août 2021

SESSION 1

SEMESTRE 1

Début des cours :	Lundi 30 août 2021 Lundi 6 septembre 2021 pour les mineures et les LVE
Fin des cours	Samedi 4 décembre 2021
Date limite retour des notes	Lundi 6 décembre 2021
Délibérations	Du lundi 13 au mercredi 15 décembre 2021
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 16 décembre 2021
Relevés de notes	A partir du jeudi 20 janvier 2022
Période de réclamations résultats semestre 1	Du 16 décembre 2022 au 28 janvier 2022

SEMESTRE 2

Début des cours	Lundi 17 janvier 2022
Fin des cours	Samedi 30 avril 2022
Date limite retour des notes (UE + Stage)	Jeudi 5 mai 2022
Délibérations	Du vendredi 13 au mardi 17 mai 2022
Diffusion des résultats	A partir du mardi 17 mai 2022
Relevés de notes	A partir du mercredi 18 mai 2022
Période de réclamations résultats semestre 2	Du mardi 17 mai 2021 au mardi 24 mai 2022

SESSION 2

Affichage du calendrier Session 2	Mardi 17 mai 2022
DPP	Du mardi 24 au Jeudi 26 mai 2022
Examens session 2 Licence	Du mercredi 8 juin au lundi 27 juin 2022
Date limite retour des notes	Mardi 28 juin 2022
Délibérations	lundi 4 juillet et mardi 5 juillet 2022
diffusion des résultats	A partir du 5 juillet 2022
Relevés de notes et consultation des copies	Mercredi 6 juillet 2022
Période de réclamations résultats session 2	Du jeudi 7 au lundi 11 juillet 2022

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 2022 8 0'

Calendrier universitaire – Année 2021-2022

MASTER 1 ET 2

Pré-rentrée institutionnelle : du 6 au 8 septembre 2021

SESSION 1

SEMESTRE 1

Début des cours :	Lundi 30 août 2021 Lundi 6 septembre 2021 pour les mineures et les LVE
Fin des cours	Samedi 4 décembre 2021
Date limite retour des notes	Lundi 6 décembre 2021
Délibérations	Du lundi 13 au mercredi 15 décembre 2021
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 16 décembre 2021
Relevés de notes	A partir du jeudi 20 janvier 2022
Période de réclamations résultats semestre 1	Du 16 décembre 2022 au 28 janvier 2022

SEMESTRE 2

Début des cours	Lundi 17 janvier 2022
Fin des cours	Samedi 30 avril 2022
Date limite retour des notes (UE)	Lundi 16 mai 2022
Date limite des soutenances TER et Mémoire + stage	Vendredi 27 mai 2022
Délibérations	Du mercredi 1 au jeudi 2 juin 2022
Diffusion des résultats	A partir du jeudi 2 juin 2022
Relevés de notes	A partir du vendredi 3 juin 2022
Période de réclamations résultats semestre 2	Du jeudi 2 juin au vendredi 3 juin 2022

SESSION 2

Affichage du calendrier Session 2	Vendredi 3 juin 2022
Examens session 2	Du vendredi 20 juin au jeudi 23 juin 2022
Date limite soutenance TER ou Mémoire + stage	Vendredi 24 juin 2022
Date limite retour des notes	Vendredi 24 juin 2022
Délibérations	Du mercredi 29 juin au vendredi 1 juillet 2022
diffusion des résultats	A partir du vendredi 1 juillet 2022
Relevés de notes et consultation des copies	Lundi 4 juillet 2022
Période de réclamations résultats session 2	Du lundi 4 au vendredi 8 juillet 2022

Le Président de l'Université de La Réunion Approuve par le Conseil d'Administration dans sa séance du 08 JUILLET 2021.



Calendrier universitaire Licence

Licence 1, 2 et 3 (hors Licence professionnelle Agronomie)

Rentrée administrative	16 août 2021
Fin des inscriptions administratives	27 septembre 2021
Journée d'accueil	1 ^{er} septembre 2021
Fin des inscriptions pédagogiques	13 septembre 2021

	L1 semestre 1	L2 semestre 3	L3 semestre 5
Début des enseignements	1 ^{er} septembre 2021		
Début des évaluations	20 septembre 2021		
Fin des enseignements et des évaluations	17 décembre 2021		
Fin de saisie de notes session 1	17 janvier 2022		
Fermeture de l'Université : vendredi 17 décembre 2021 La période d'expérience en milieu professionnel peut s'effectuer durant la fermeture universitaire du 21 décembre 2021 au 25 janvier 2022			
Délibération session 1 semestres 1, 3, 5	24-25 janvier 2022		
Diffusion des relevés de notes	à partir du 26 janvier 2022		

	L1 semestre 2	L2 semestre 4	L3 semestre 6
Début des enseignements	26 janvier 2022		
Début des évaluations	7 février 2022		
Fin des enseignements et des évaluations	14 mai 2022		
Stage INSPE (1 ^{er} degré)		30 mai au 10 juin 2022	
Fin de saisie de notes session 1	20 mai 2022		
Délibération session 1 semestres 2, 4 et 6	24-25 mai 2022		
Diffusion des relevés de notes	à partir du 27 mai 2022		
Session 2 semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6	du 9 au 18 juin 2022	du 13 au 18 juin 2022	
Fin de saisie de notes session 2	20 juin 2022		
Délibération session 2 semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6	22- 23 juin 2022		
Diffusion des relevés de notes	à partir du 24 juin 2022		
Remise des attestations de réussite à la Licence			8 juillet 2022

Fin de l'année universitaire : vendredi 8 juillet 2022

Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du **08 JUIL. 2021**

Calendrier universitaire Master

Master 1 et Master 2

Rentrée administrative	16 août 2021
Fin des inscriptions administratives	27 septembre 2021
Journée d'accueil	à partir du 30 août 2021
Fin des inscriptions pédagogiques	13 septembre 2021

	M1 semestre 1	M2 semestre 3
Début des enseignements et des évaluations	1 ^{er} septembre 2021	
Fin des enseignements et des évaluations (Formations Initiales et Alternance)	17 décembre 2021	
Délibération session 1 semestres 1 et 3	du 15 décembre 2021 au 26 janvier 2022	
Fermeture de l'Université : vendredi 17 décembre 2021		

	M1 semestre 2	M2 semestre 4
Début des enseignements et des évaluations	à partir du 24 janvier 2022	STAGE Expérience en milieu professionnel de décembre 2021 à juin 2022
Fin des enseignements et des évaluations	28 mai 2022	
Fin de saisie de notes session 1 semestre 2 (hors stage)	3 juin 2022	
Fin soutenance stage (Formations Initiales)	20 juin 2022	22 juin 2022
Fin soutenance stage M2 Informatique (Formations Initiales et Alternance)		24 juin 2022
Fin de saisie de notes stage (hors M2 Informatique)	20 juin 2022	22 juin 2022
Délibération session 1 semestres 2 et 4 (Formations Initiales)	23 juin 2022	
Délibération M2 Informatique session 1 semestre 4 (Formations Initiales et Alternance)		28 juin 2022
Session 2 semestres 1, 2, 3 et 4 (hors M2 Informatique : contrôle continu intégral)	du 30 juin au 4 juillet 2022	du 30 juin au 4 juillet 2022
Fin de saisie de notes session 2	5 juillet 2022	
Délibération session 2 semestres 1, 2, 3 et 4	6 juillet 2022	
Remise des attestations de réussite Master		8 juillet 2022

Fin de l'année universitaire : vendredi 8 juillet 2022

Le Président de l'Université de la Région

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du0.8..JUIL...2021

CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2021/2022

FORMATION INITIALE

Rentrée / Accueil

Accueil des fonctionnaires stagiaires : les 11 et 12 août 2021

Rentrée : Lundi 16 août 2021

Cours

1er semestre

Début des cours Lundi 16 août 2021

Fin des cours Vendredi 17 décembre 2021

2ème semestre

Début des cours Lundi 10 janvier 2022

Fin des cours Jeudi 30 juin 2022

Stages (en fonction du statut de l'étudiant et des parcours)

1er semestre

Etudiants M1 Du 4 octobre au 6 novembre/13 décembre (EPSii)
Etudiants non alternants M2 2021

(stage filé ou hebdomadaire)

Du 13 septembre au 17 décembre 2021

2ème semestre

Etudiants M1 Du 27 mars au 16 avril 2022

Etudiants non alternants M2 (stage filé ou hebdomadaire) Du 24 janvier au 16 avril 2022

Les étudiants alternants en M2 seront en stage en responsabilité et en alternance toute l'année.

Examens session 1*

1er semestre

Contrôles continus et terminaux jusqu'au 17 décembre 2021

2ème semestre

Contrôles continus et terminaux, soutenance M1/DU jusqu'au 7 mai (2D) et 11 mai (1D) 2022
mémoire M2 jusqu'au 30 avril 2022

Examens terminaux session de rattrapage (semestre 1 et 2)*

M1 à partir du 7 juin 2022

M2 à partir du 23 mai 2022

Examens session unique

Contrôles continus et terminaux jusqu'au 30 avril 2022

Jurys

Du 24 janvier au 11 février 2022 – session 1, semestre 1

M2/DU du 2 au 6 mai 2022 – session 1, semestre 2

M1 du 16 au 20 mai 2022 – session 1, semestre 2

Du 27 juin au 1er juillet 2022 – session 2

Vacances

Été austral : du 18 décembre 2021 au 09 janvier 2022

Hiver austral : du 15 juillet au 15 août 2022

*Se référer au calendrier spécifique des formations qui tient compte du calendrier des épreuves des concours d'enseignement

Ces dates seront ajustées en fonction des parcours de formation et des événements imprévus ; se référer aux emplois du temps

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2021/2022

FORMATION CONTINUE

Rentrée /Accueil

A partir du 27 septembre 2021

Cours

1er semestre

Début des cours A partir du 27 septembre 2021

Fin des cours Samedi 18 décembre 2021

2ème semestre

Début des cours A partir du lundi 17 janvier 2022

Fin des cours Samedi 07 mai 2022

Examens session 1

1er et 2^{ème} semestres

Contrôles continus et terminaux Jusqu'au samedi 07 mai 2022

**Date limite retour des notes toutes UE
par les enseignants** Mercredi 11 mai 2022 au plus tard

**Date limite de dépôt de mémoire ou note de
progression auprès des encadrants** Samedi 07 mai 2022 au plus tard

Date limite de soutenance mémoire Jusqu'au samedi 14 mai 2022

**Date limite retour des notes mémoire et
Note de progression par les enseignants** Mercredi 18 mai 2022 au plus tard

Examens session 2 (rattrapages semestre 1 et 2)

Du 13 juin au 02 juillet 2022 (hors travaux de recherche)

**Date limite de dépôt de mémoire ou note de
progression auprès des encadrants** Vendredi 19 août 2022 au plus tard

Date limite de soutenance mémoire Jusqu'au samedi 03 septembre 2022

**Date limite retour des notes toutes UE
par les enseignants** Jusqu'au samedi 03 septembre 2022

Délibération de Jurys*

Délibération session 1 : Entre le mardi 24 mai et le vendredi 27 mai 2022

Affichage des résultats : A partir du lundi 30 mai 2022

Délibération session 2 : Entre le 06 et le 07 septembre 2022

Affichage des résultats : A partir du jeudi 08 septembre 2022

Vacances*

Été austral : Du 17 décembre 2021 au soir au 09 janvier 2021 inclus

Hiver austral : Du 15 juillet 2022 au soir au 15 août 2022 inclus

**Les dates sont susceptibles d'être ajustées*

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUIL. 2021

Proposition soumise au CA IUT du 29/06/2021

SEMESTRE 1	DUT GEA option GMO	DUT Réseaux et Télécommunications
PRE RENTREE PEDAGOGIQUE DUT Apprentissage	Lundi 06/09/2021	Mardi 01/09/2021
RENTREE PEDAGOGIQUE début des enseignements DUT Apprentissage	Lundi 06/09/2021	Mardi 01/09/2021
FIN DES ENSEIGNEMENTS DUT Apprentissage	Vendredi 17/12/2021	Vendredi 10/12/2021
Jury de passage du semestre 3 au semestre 4 et Publication des résultats DUT Apprentissage	Du jeudi 03/03/2022 au vendredi 18/03/2022	
VACANCES D'ÉTÉ AUSTRAL (du Mardi 21/12/2021 au dimanche 23 janvier 2022 inclus)	Dates universitaires *	

SEMESTRE 2	DUT GEA option GMO	DUT Réseaux et Télécommunications
RENTREE ADMINISTRATIVE	Lundi 17 janvier 2022	
DEBUT ENSEIGNEMENTS - DUT Apprentissage	Lundi 17/01/2022	Lundi 17/01/2022
VACANCES MARS (du Lundi 14/03/2022 au dimanche 27/03/2022 inclus)		
VACANCES MAI (du lundi 16/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus)		
FIN DES ENSEIGNEMENTS DUT Apprentissage	Vendredi 24/06/2022	Vendredi 10/06/2022
Fin des évaluations et/ou soutenance des mémoires DUT Apprentissage	Vendredi 24/06/2022	Vendredi 17/06/2022
Jury de délivrance du diplôme de DUT et Publication des résultats	Du lundi 20/06/2022 au vendredi 24/06/2022	
VACANCES D'HIVER AUSTRAL (du lundi 11/07/2022 au lundi 15/08/2022 inclus)	Dates universitaires*	

* En attente de confirmation DRH

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRAVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du ...08...JUIL...2021

PERIODE 1	DUT/BUT INDUSTRIELS				DUT/BUT TERTIAIRES		
	DUT/BUT GENIE BIOLOGIQUE	DUT/BUT GENIE CIVIL CONSTRUCTION DURABLE	DUT/BUT HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT	DUT/BUT RESEAUX & TELECOMMUNICATIONS	DUT/BUT CARRIERES SOCIALES	DUT / BUT GEA	DUT/BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
Journées d'intégration Technologiques							
Mercredi 18 août et jeudi 19 août 2021 jusqu'à 12h							
PRE RENTREE PEDAGOGIQUE (1ère année BUT)	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021 à 13h20	Jeudi 19/08/2021 à 14h	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021 à 16 h	Jeudi 19/08/2021
RENTREE PEDAGOGIQUE (début enseignements- 1ère année BUT)	Jeudi 19/08/2021	Vendredi 20/08/2021 à 08h00	Jeudi 19/08/2021 à 15h	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021	Vendredi 20/08/2021	Jeudi 19/08/2021
PRE RENTREE PEDAGOGIQUE (2ème année DUT)	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021 à 13h20	Jeudi 19/08/2021 à 8h	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021	Lundi 23/08/2021 à 8 h	Jeudi 19/08/2021
RENTREE PEDAGOGIQUE (début enseignements- 2ème année DUT)	Jeudi 19/08/2021	Vendredi 20/08/2021 à 08h00	Jeudi 19/08/2021 à 10h	Jeudi 19/08/2021	Jeudi 19/08/2021	Lundi 23/08/2021 à 8 h	Jeudi 19/08/2021
VACANCES D'OCTOBRE (du Lundi 11/10/2021 au dimanche 24/10/2021 inclus)	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus	du lundi 18/10 au dimanche 24/10/2021 inclus
FIN DES ENSEIGNEMENTS (1ère année BUT)	Samedi 05/02/2022	Samedi 05/02/2022	Samedi 05/02/2022	Samedi 05/02/2022	Vendredi 17/12/2021	Vendredi 17/12/2021	Vendredi 17/12/2021
FIN DES ENSEIGNEMENTS (2ème année DUT)	Samedi 18/12/2021 à 12h	Vendredi 17/12/2021	Samedi 18/12/2021 à 12h	Samedi 18/12/2021	Samedi 04/12/2021	Samedi 04/12/2021 à 12 h	Samedi 04/12/2021
PERIODE DE STAGES (1ère année BUT)	3 semaines (entre 21/12/2021 et 23/01/2022)		Entre 21/12/2021 au 21/01/2022 (stage 4 semaines obligatoire)	Stage facultatif de 3 à 4 semaines entre le 21/12/2021 et le 23/01/2022	* BUT1 AS : 8 semaines Du 29/11/2021 au 13/02/2022 * BUT1 ES : 8 semaines Du 29/11/21 au 13/02/22		
PERIODE DE STAGES (2ème année DUT)						du 06/12/2021 au 27/02/2022	du lundi 06/12/2021 au samedi 19/02/2022 (8 semaines de stage minimum)
BUT1 : Juries et Publication des résultats	du lundi 07/02/2022 au vendredi 18 février 2022						
DUT 2 : Juries de passage du semestre 3 au semestre 4 et Publication des résultats	Du jeudi 09/12/2021 au jeudi 16 décembre 2021 Du jeudi 20/01/2022 au vendredi 28 janvier 2022						
VACANCES D'ÉTÉ AUSTRAL (du Mardi 21/12/2021 au dimanche 23 janvier 2022 inclus)	Dates universitaires *						
PERIODE 2	DUT/BUT GENIE BIOLOGIQUE	DUT/BUT GENIE CIVIL CONSTRUCTION DURABLE	DUT/BUT HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT	DUT/BUT RESEAUX & TELECOMMUNICATIONS	DUT/BUT CARRIERES SOCIALES	DUT / BUT GEA	DUT/BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
RENTREE ADMINISTRATIVE							
Lundi 17 janvier 2022							
REPRISE DES ENSEIGNEMENTS (1ère année BUT S1)	Lundi 24/01/2022		Lundi 24/01/2022	Lundi 24/01/2022			
DEBUT DES ENSEIGNEMENTS (1ère année BUT S2)	Lundi 07/02/2022	Lundi 14/02/2022	Lundi 07/02/2022 à 8h	Lundi 07/02/2022	Lundi 14/02/2022	Lundi 24/01/2022	Lundi 24/01/2022
DEBUT DES ENSEIGNEMENTS (2ème année DUT)	Mardi 18/01/2022	Lundi 24/01/2022	Lundi 24/01/2022 à 8h	Mardi 18/01/2022	Lundi 24/01/2022	Lundi 28/02/2022 (retour de stage)	21/02/2022 (Stage du 06/12/20 au 19/02/21)
VACANCES MARS (du Lundi 14/03/2022 au dimanche 27/03/2022 inclus)	du Lundi 14/03/2022 au dimanche 20/03/2022 inclus 1ère année uniquement	du Lundi 14/03/2022 au dimanche 20/03/2022 inclus	du lundi 14/03/2022 au dimanche 20/03/2022 inclus uniquement pour les 2èmes année	du lundi 14/03/2022 au dimanche 20/03/2022 inclus		du lundi 21/03/2022 au dimanche 27/03/2022 (GEA1 uniquement)	du lundi 21/03/2022 au dimanche 27/03/2022
VACANCES MAI (du Lundi 16/05/2022 au dimanche 28/05/2022 inclus)	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus 1ère année uniquement	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus uniquement pour les 1ères année	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus	du lundi 23/05/2022 au dimanche 29/05/2022 inclus	du lundi 23/05/2022 au dimanche 28/05/2022 inclus
FIN DES ENSEIGNEMENTS (1ère année BUT) AU PLUS TARD LE 24/06/2022	Vendredi 24/06/2022	24/6/2022	Vendredi 17/06/2022 à 18h	Vendredi 24/06/2022		Vendredi 24/06/2022	Samedi 18/06/2022
FIN DES ENSEIGNEMENTS (2ème année DUT)	Samedi 02/04/2022	24/6/2022	Samedi 02/04/2022 à 12h	Samedi 02/04/2022		Samedi 11/06/2022 à 12 h	Samedi 11/06/2022
PERIODE DE STAGES (1ère année BUT)		17/01/2022 au 12/02/2022		Stage facultatif de 3 à 4 semaines entre le 27/06/2022 et le 13/08/2022	Stage BUT facultatif en vu du DE : du 06/06/2022 au 16/07/2022	du 16/05/2022 au 12/06/2022	du lundi 19/04/2022 au dimanche 8 mai 2022
PERIODE DE STAGES (2ème année DUT)	Entre 11/04/2022 au 18/06/2022	25/04/2022 au 18/06/2022	10 semaines minimum à partir du 04/04/2022	10 semaines minimum à partir du 04/04/2022	8 semaines Du 01/03/2022 au 30/04/2022		
Jury de passage en 2ème année de BUT et Publication des résultats	du lundi 27/06/2022 au vendredi 01/07/2022						
Jury de délivrance du diplôme de DUT et Publication des résultats	du lundi 20/06/2022 au vendredi 24/06/2022						
Remise de diplômes	Vendredi 1er juillet 2022						
VACANCES D'HIVER AUSTRAL (du lundi 11/07/2022 au lundi 15/08/2022 inclus)	Dates universitaires *						

Le Président de l'Université de la Réunion
Le Président de l'Université de la Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 08 JUL. 2021

DELIBERATION n° 2021 - 46
approuvant les statuts de l'école doctorale
sciences humaines et sociales (ED SHS)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 07

Conseil d'administration du 08 juillet 2021

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les statuts de l'école doctorale sciences humaines et sociales ;
Vu la délibération n°2017-49 du Conseil d'administration portant modification des statuts de l'Ecole doctorale sciences humaines et sociales ;
Vu l'avis de la Commission des statuts et du règlement intérieur en date du 16 juin 2021 ;
Vu l'avis du Comité technique d'établissement en date du 05 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent, les statuts de l'école doctorale sciences humaines et sociales (ED SHS), annexés.**

<u>Résultat du vote</u>																	
Vote		électronique															
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					34												
N'ayant pas pris part au vote					0												
Nombre de voix		pour		24		contre		8		abstention(s)		2		refus		0	

Fait à Saint-Denis le **10 septembre 2021**
Le Président de l'Université de La Réunion



 Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le **17 SEP. 2021**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **17 SEP. 2021**

ECOLE DOCTORALE
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
UNIVERSITE DE LA REUNION
ED 541

STATUTS

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis de la Commission des statuts et du règlement intérieur du 16 juin 2021 ;
Vu l'avis du Comité technique d'Etablissement du 5 juillet 2021 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 8 juillet 2021 ;

Chapitre I : De l'École doctorale :

Article 1 : Composition de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales

L'École doctorale est composée des unités ou équipes de recherche de l'établissement (ou d'un autre établissement après avis du Conseil académique) qui participent à la formation des doctorants et les préparent à l'exercice d'une activité professionnelle dans les domaines Sciences Humaines et Sociales.

Les unités de recherche sont :

- Océan Indien : Espaces et Sociétés (OIES),
- le Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien (CEMOI),
- le Centre de Recherche Juridique (CRJ),
- Déplacements, Identités, Regards et Ecritures (DIRE),
- l'Institut Coopératif Austral de Recherche en Education (ICARE),
- le Laboratoire de recherche sur les espaces Créoles et Francophones (LCF),
- l'Ingénierie Recherche en Intervention Santé, Sport et Environnement (IRISSE – Liste des enseignants-chercheurs sera annexée) et l'UMR 228 Espace et Développement (ESPACE-DEV – Liste des enseignants-chercheurs sera annexée).

Le Directeur et, le cas échéant, le Directeur adjoint sont nommés par le Président de l'Université après avis de la Commission recherche et du Conseil de l'École doctorale.

Le Directeur et, le cas échéant, le Directeur adjoint de l'École doctorale sont choisis parmi les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou parmi les enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou parmi les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches.

Ils sont nommés pour la durée de l'accréditation de l'École doctorale. Leurs mandats peuvent être renouvelés sans excéder la durée de deux accréditations. Le cas échéant, le Directeur adjoint est nommé pour la durée de mandat du Directeur qu'il seconde.

Article 4 : Compétences et obligations du Directeur de l'École doctorale

4.1. Politique de la formation doctorale

Le Directeur veille à l'application de la politique de la formation doctorale, dans le cadre des missions énoncées à l'article 2. A ce titre :

- il met en œuvre le programme d'actions de l'école doctorale ;
- il présente chaque année un rapport d'activité devant la commission de la recherche du conseil académique ;

4.2. Inscription en thèse

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation.

L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du comité de suivi individuel du doctorant.

4.3. Demandes de dérogation

Au-delà de la troisième année, des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, après avis du comité de suivi et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant. La liste des bénéficiaires de ces dérogations est présentée chaque année au Conseil de l'École doctorale et transmise à la Commission de la recherche du Conseil académique.

4.4. Direction de thèse

Le Directeur de l'École doctorale émet un avis, transmis au Président de l'Université, sur les demandes de direction de thèse provenant de personnalités autres que les professeurs et assimilés, et autres que les titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'État.

En cas d'égalité d'effectif de deux unités de recherche pouvant prétendre à un deuxième siège, priorité reviendra à l'unité de recherche ayant le plus d'enseignants chercheurs titulaires d'une HDR.

Les représentants du Collège 1 sont nommés par le Président de l'Université sur propositions des Unités de recherche, après avis de la Commission de la Recherche, ratifiées par le Conseil d'administration de l'Université.

En cas de perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou de démission d'un membre du collège 1, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions et, dans les plus brefs délais, pour la durée de l'accréditation restant à courir.

- Collège 2 : Personnalités extérieures

Le Collège 2 est constitué de quatre personnalités extérieures (françaises ou étrangères) élues par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du Conseil de l'École doctorale :

- 2 représentants des domaines scientifiques concernés par l'ED SHS
- 2 représentants du monde économiques concernés par les domaines de l'ED SHS désignés pour la période d'accréditation.

Ces 4 personnalités sont choisies par le Directeur de l'ED SHS après consultation des Directeurs d'unités de recherche appartenant à l'ED SHS. Il est possible à chacune des personnalités extérieures de désigner un suppléant.

- Collège 3 : Doctorants

Le Collège 3 est constitué de quatre doctorants inscrits à l'Université de La Réunion et accueillis dans les unités de recherche et centres reconnus par le Ministère et faisant partie de l'Ecole Doctorale, élus pour une période correspondant à la moitié de la durée de l'accréditation.

- Collège 4 : BIATSS

Le Collège 4 est constitué deux membres BIATSS affectés à l'Université de La Réunion exerçant des fonctions d'assistance ou d'administration de la recherche.

Article 6 : Mode d'élection des membres des Collèges 3 et 4

- Collège 3 :

Les représentants des doctorants sont élus par la Commission de la recherche après un appel interne à candidatures, à la majorité relative à l'issue d'un scrutin de liste à un tour sans panachage.

Chaque liste doit être composée de quatre doctorants. En cas d'égalité de voix, la liste ayant la moyenne d'âge la moins élevée est élue.

En cas de perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou de démission d'un membre du collège 3 des doctorants, une élection partielle est organisée pour désigner un nouveau représentant relevant du même domaine que le membre qu'il remplace et pour la durée du mandat restant à courir.

Chapitre IV : Dispositions finales :

Article 8 : Révision des Statuts

Les modifications des présents statuts peuvent être demandées par le Président de l'Université, le Directeur de l'Ecole Doctorale, ou par quatorze membres au moins du Conseil de l'École doctorale.

Les présents Statuts font l'objet d'une publicité sur le site de l'École doctorale.

A Saint-Denis, le **17 SEP. 2021**

Pour l'Université de La Réunion

Le Président

Pr. Frédéric MIRANVILLE



DELIBERATION n° 2021 - 47
approuvant les statuts de l'école doctorale
sciences technologies santé (ED STS)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 07

Conseil d'administration du 08 juillet 2021

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les statuts de l'école doctorale sciences technologies santé ;
Vu la délibération n°2015-45 du Conseil d'administration approuvant les statuts de l'Ecole doctorale sciences technologies santé ;
Vu l'avis du Conseil de l'école doctorale sciences technologies santé en date du 12 mars 2021 ;
Vu l'avis de la Commission des statuts et du règlement intérieur en date du 16 juin 2021 ;
Vu l'avis du Comité technique d'établissement en date du 05 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent, les statuts de l'école doctorale sciences technologies santé (ED STS), annexés.**

<u>Résultat du vote</u>								
Vote	électronique							
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	34							
N'ayant pas pris part au vote	1							
Nombre de voix	pour	32	contre	1	abstention(s)	0	refus	0

Fait à Saint-Denis le 10 septembre 2021
Le Président de l'Université de La Réunion


 Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le **17 SEP. 2021**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **17 SEP. 2021**

ECOLE DOCTORALE
SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE
UNIVERSITE DE LA REUNION
ED 542

STATUTS

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis de l'école doctorale du 12 mars 2020 ;
Vu l'avis de la Commission des Statuts et du règlement intérieur du 16 juin 2021 ;
Vu l'avis du Comité technique d'Etablissement du 5 juillet 2021 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 8 juillet 2021 ;

Chapitre I : De l'École doctorale :

Article 1 : Composition de l'École doctorale Sciences Technologie Santé

L'École doctorale est composée des unités ou équipes de recherche de l'établissement (ou d'un autre établissement après avis du Conseil académique) qui participent à la formation des doctorants et les préparent à l'exercice d'une activité professionnelle dans les domaines Sciences Technologies Santé.

Les unités de recherche sont :

- CEPOI (Centre d'Études Périnatales de l'Océan Indien)
- DETROI (Diabète Athérombose Thérapies Réunion Océan Indien)
- DSIMB (Dynamique des structures et des interactions des macromolécules biologiques)
- ENTROPIE (Ecologie marine tropicale dans les Pacifique et Indien)
- EPI (Etudes Pharmaco-immunologiques)
- IRISSE (Ingénierie Recherche Intervention Sport Santé Environnement ; Liste des enseignants et chercheurs – Annexe 1)
- LACy (Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones)
- CHEMBIOPRO (Laboratoire de Chimie et de Biotechnologie des Produits Naturels)
- ENERGY LAB (Laboratoire d'Énergétique, d'Électronique et Procédés)

- LGSR (Laboratoire Géo-Sciences Réunion, partie réunionnaise de l'Institut de Physique du Globe de Paris)
- LIM (Laboratoire d'Informatique et Mathématiques)
- PIMENT (Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie, l'Environnement et le Bâtiment)
- PIMIT (Processus Infectieux en Milieu Insulaire Tropical)
- PVBMT (Peuplements Végétaux et Bio-agresseurs en Milieu Tropical)
- CIC-EC (Centre d'Investigation Clinique)
- QUALISUD (QualiSud-Démarche intégrée pour l'obtention d'aliments de qualité).
- Recyclage et Risque (CIRAD)
- ASTRE (Liste des enseignants et chercheurs – Annexe 1)

Article 2 : Les missions de l'École doctorale

Conformément aux textes en vigueur, les missions de l'École doctorale sont notamment :

- de définir une politique scientifique de la formation doctorale ;
- de concevoir et mettre en œuvre une politique de choix des doctorants fondée sur des critères explicites et publics ;
- d'assurer la qualité et le suivi de l'encadrement des doctorants par les unités de recherche, et de veiller au respect de la charte des thèses dont l'École définit les termes ;
- d'assurer le suivi pédagogique de la formation des doctorants ;
- de fournir aux doctorants toutes les informations nécessaires sur leur parcours et sur le système universitaire ;
- d'organiser la formation des doctorants, sous la forme d'enseignements interdisciplinaires et professionnalisants, de séminaires, cours et conférences visant à leur apporter une culture élargie dans le cadre de leur projet, dans leur domaine et dans les domaines connexes, afin de les aider dans la conduite de leurs recherches ;
- de mettre en place des actions (stages, conférences, Doctoriales®) visant à l'insertion professionnelle des futurs docteurs ;
- d'organiser des rencontres et échanges scientifiques entre doctorants, notamment dans le cadre de Journées de recherche interdisciplinaires ;
- d'attribuer des financements aux doctorants, sous la forme de contrats doctoraux et allocations diverses, sur la base de critères explicites et transparents, et de veiller au respect des contrats doctoraux ;
- d'aider les doctorants dans la préparation de leur soutenance de thèse ;
- de préparer l'insertion professionnelle des docteurs ;
- d'organiser le suivi de cette insertion professionnelle et de dresser des bilans réguliers sur cette question ;
- de favoriser l'ouverture internationale de la formation doctorale, notamment par des

actions de coopération et par la promotion des thèses en co-tutelle, en collaboration avec la Direction des Relations Internationales de l'Université.

Chapitre II : De la Direction de l'École doctorale :

Article 3 : Direction de l'École doctorale

L'École doctorale est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil de l'École doctorale. Un Directeur-adjoint peut-être nommé sur proposition du Directeur. Dans ce cas, le Directeur-adjoint supplée le Directeur en cas d'absence ou d'empêchement. En cas d'empêchement définitif du Directeur, le Directeur-adjoint assure l'intérim jusqu'à la désignation d'un nouveau Directeur qui doit intervenir dans un délai de deux mois au plus, augmenté le cas échéant des périodes de fermeture administrative de l'Établissement.

Le Directeur et, le cas échéant, le Directeur adjoint sont nommés par le Président de l'Université après avis de la Commission recherche et du Conseil de l'École doctorale.

Le Directeur et, le cas échéant, le Directeur adjoint de l'École doctorale sont choisis parmi les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou parmi les enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou parmi les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches.

Ils sont nommés pour la durée de l'accréditation de l'École doctorale. Leurs mandats peuvent être renouvelés sans excéder la durée de deux accréditations. Le cas échéant, le Directeur adjoint est nommé pour la durée de mandat du Directeur qu'il seconde.

Article 4 : Compétences et obligations du Directeur de l'École doctorale

4.1. Politique de la formation doctorale

Le Directeur veille à l'application de la politique de la formation doctorale, dans le cadre des missions énoncées à l'article 2. A ce titre :

- il met en œuvre le programme d'actions de l'école doctorale ;
- il présente chaque année un rapport d'activité devant la commission de la recherche du conseil académique ;

4.2. Inscription en thèse

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation.

L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du comité de suivi individuel du doctorant.

4.3. Demandes de dérogation

Au-delà de la troisième année, des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, après avis du comité de suivi et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant. La liste des bénéficiaires de ces dérogations est présentée chaque année au Conseil de l'École doctorale et transmise à la Commission de la recherche du Conseil académique.

4.4. Direction de thèse

Le Directeur de l'École doctorale émet un avis, transmis au Président de l'Université, sur les demandes de direction de thèse provenant de personnalités autres que les professeurs et assimilés, et autres que les titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'État.

4.5. Soutenance de thèse

Sur proposition du directeur de thèse, le Directeur de l'École doctorale émet un avis relatif à l'autorisation de présenter en soutenance une thèse et transmet cet avis au Président de l'Université.

Après avis du directeur de thèse, le Directeur de l'École doctorale propose au Président de l'Université au moins deux rapporteurs, extérieurs à l'École doctorale et à l'établissement, pour examiner les travaux du candidat. Après avoir pris connaissance des conclusions des rapporteurs, le Directeur de l'École doctorale émet un avis sur l'autorisation de soutenance, et transmet cet avis au Président de l'Université.

Le Directeur de l'École doctorale émet un avis sur la composition du jury de soutenance.

4.6. Affectation des contrats doctoraux et des financements

Le Directeur de l'École doctorale propose l'attribution des contrats doctoraux et autres financements aux doctorants dans les conditions fixées à l'article 7.2 des présents Statuts.

Le Directeur de l'École doctorale présente chaque année la liste des doctorants bénéficiaires de financements devant le conseil de l'école doctorale et en informe la commission de la recherche du conseil académique

4.7. Rapport d'activité

Le Directeur organise la mise en œuvre de la politique et du programme d'actions de l'École doctorale, et présente chaque année un rapport d'activité devant le Conseil de l'École doctorale et devant la Commission de la Recherche du Conseil académique de l'Université.

Chapitre III : Du Conseil de l'École doctorale :

Article 5 : Le Conseil de l'École doctorale

Le Conseil de l'École doctorale est composé de 26 membres répartis en 4 collèges, désignés ou élus selon les collèges, pour la période d'accréditation de l'École Doctorale (sauf pour le collège 3 : voir ci-après). Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

La procédure de renouvellement des collèges du Conseil doit nécessairement être lancée au moins six mois avant la fin du contrat pour une prise de fonction à la date de début du contrat.

Les 4 collèges sont :

- **Collège 1 : représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées**

Le Collège 1 est constitué de quatorze représentants Enseignants-chercheurs ou chercheurs proposés parmi les unités de recherche reconnues par le Ministère. Une unité de recherche ne peut avoir plus d'un représentant, mais proposera un titulaire et un suppléant en respectant dans la mesure du possible la parité homme / femme.

Un représentant titulaire et un suppléant sont proposés par unité de recherche comprenant suffisamment de HDR. Les unités de recherche ne comprenant pas suffisamment de HDR seront regroupées par deux. Ces derniers laboratoires ayant un rattachement à l'université de La Réunion ont un poste de représentant titulaire, les autres ont un poste de suppléant.

Les représentants du Collège 1 sont nommés par le Président de l'Université sur propositions des Unités de recherche, après avis de la Commission de la Recherche, ratifiées par le Conseil d'administration de l'Université.

En cas de perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou de démission d'un membre du collège 1, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions et, dans les plus brefs délais, pour la durée de l'accréditation restant à courir.

- **Collège 2 : Personnalités extérieures**

Le Collège 2 est constitué de cinq personnalités extérieures (françaises ou étrangères) élues par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du Conseil de l'École doctorale :

- 3 représentants des domaines scientifiques concernés par l'ED STS
- 2 représentants du monde économiques concernés par les domaines de l'ED STS désignés pour la période d'accréditation.

Ces 5 personnalités sont choisies par le Directeur de l'ED STS après consultation des Directeurs d'unités de recherche appartenant à l'ED STS. Il est possible à chacune des personnalités extérieures de désigner un suppléant.

- **Collège 3 : Doctorants**

Le Collège 3 est constitué de cinq doctorants inscrits à l'Université de La Réunion et accueillis dans les unités de recherche et centres reconnus par le Ministère et faisant partie de l'École Doctorale, élus pour une période correspondant à la moitié de la durée de l'accréditation.

- **Collège 4 : BIATSS**

Le Collège 4 est constitué deux membres BIATSS affectés à l'Université de La Réunion exerçant des fonctions d'assistance ou d'administration de la recherche.

Article 6 : Mode d'élection des membres des Collèges 3 et 4

- Collège 3 :

Les représentants des doctorants sont élus par la Commission de la recherche après un appel interne à candidatures, à la majorité relative à l'issue d'un scrutin de liste à un tour sans panachage.

Chaque liste doit être composée de cinq doctorants. En cas d'égalité de voix, la liste ayant la moyenne d'âge la moins élevée est élue.

En cas de perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou de démission d'un membre du collège 3 des doctorants, une élection partielle est organisée pour désigner un nouveau représentant relevant du même domaine que le membre qu'il remplace et pour la durée du mandat restant à courir.

- Collège 4 :

L'élection se fait à la majorité relative à l'issue d'un scrutin uninominal à un tour par la Commission de la recherche après un appel interne à candidatures.

En cas d'égalité de voix entre candidats en position éligible, le plus âgé d'entre eux est élu.

En cas de perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou de démission d'un membre du collège 4 des BIATSS, une élection partielle est organisée pour désigner un nouveau représentant appelé à siéger pour la durée du mandat restant à courir.

Article 7 : Compétences et fonctionnement du Conseil de l'École doctorale

7.1. Politique de la formation doctorale

Le Conseil de l'École doctorale gère, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de l'École doctorale. Il participe ainsi aux missions énoncées à l'article 2 des présents Statuts. A ce titre :

- il adopte le programme d'actions de l'école doctorale ;
- il arrête les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du comité de suivi individuel ;
- il fixe le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse en tenant compte des contraintes liées aux disciplines, notamment les disciplines rares ;

7.2. Dispositions relatives aux financements

Après consultation des directeurs de thèse concernés et des responsables des unités de recherche auxquelles les doctorants sont affiliés :

- le Conseil de l'École doctorale se réunit et délibère en vue de l'attribution des contrats doctoraux et allocations dont l'École doctorale est dotée ;
- des membres représentants du Conseil de l'École doctorale peuvent participer, au titre de l'Université, à la procédure d'attribution des autres allocations de recherche, telles que les allocations régionales de formation doctorale.

7.3. Gestion des moyens

Le Conseil de l'École doctorale gère les moyens qui sont attribués à l'École doctorale par le Ministère et par l'Université, ainsi que tous les autres moyens, publics ou privés.

7.4. Règles de fonctionnement et de vote

Le Directeur réunit le Conseil de l'École doctorale au moins trois fois par année universitaire.

Le Conseil de l'École doctorale ne peut se réunir qu'en présence du Directeur, ou en cas d'absence ou d'empêchement, si la fonction a été pourvue, de son Directeur-adjoint, et que si le quorum de 14 présents ou représentés est atteint. Les procurations sont admises (au maximum deux par personne). Les membres suppléants ne votent que si les membres titulaires en sont temporairement empêchés.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée dans le délai de sept jours au plus, sur le même ordre du jour et, dans ce cas, aucune condition de quorum ne s'impose.

Chapitre IV : Dispositions finales :

Article 8 : Révision des Statuts

Les modifications des présents statuts peuvent être demandées par le Président de l'Université, le Directeur de l'Ecole Doctorale, ou par quatorze membres au moins du Conseil de l'École doctorale.

Les présents Statuts font l'objet d'une publicité sur le site de l'École doctorale.

A Saint-Denis, le 17 SEP. 2021

Pour l'Université de La Réunion

Le Président

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Annexe 1 : Membres rattachés à l'ED Sciences Technologies Santé :

IRISSE :

- Monsieur Georges DALLEAU Pr.
- Madame Chantal VERKINDT (MCF)
- Monsieur Teddy CADERBY (MCF)
- Monsieur Bruno BONAZZI (BIATOSS)

ASTRE :

- Monsieur Eric Cardinal (CR-HDR)

Recyclage et Risques :

- Monsieur Jean-Christophe Soulié (CR-HDR)
- Monsieur Frédéric Feder (CR-HDR)
- Monsieur Laurent Thuriès (CR-HDR)

CIC-EC :

- Catherine Marimoutou (PU-PH)

Annexe 2 : Liste des organismes de recherche implantés à La Réunion associés à l'ED Sciences Technologies Santé de l'Université de La Réunion :

- BRGM
- CIRAD
- CNRS
- IFREMER
- INSERM
- IPGP
- IRD
- MÉTÉO France
- CHU

Annexe 3 : Liste des associations associées à l'ED Sciences Technologies Santé (sous réserve que la thèse soit co-encadrée par un enseignant de l'Université de La Réunion) :

- ARDA (Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture)
- ARVAM (Association pour la Recherche et la Valorisation de la Mer)